

Coups d'État au Mali et au Burkina : La sortie ratée de François Hollande

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

JEUDI 20 OCTOBRE 2022

1205

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Dialogue de sourds à l'ONU

Le Mali accuse, la France rejette, la Minusma esquive



Militarisation : La police pose ses conditions !



Amitié Mali - Chine : Les résultats concrets avec l'Institut Confucius



COVID 19

CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

19 Oct.
2022

RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

268

Nouveaux cas confirmés

01

Nouveaux guéris

00

Nouveaux décès

00

Au cours des dernières 24 H

VACCINATION

525 581 Vaccinations incomplètes

2 072 263 Vaccinations complètes

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

32 712

Guéris

31 870

Décès

742

dont 24 font l'objet d'un suivi médical



MALIKILÉ

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.12



P.21



P.27



/ Une /

Dialogue de sourds à l'ONU : Le Mali accuse, la France rejette, la Minusma esquive

P.6

/ Brèves /

Annadif, chef de la diplomatie tchadienne : Fin de brouilles au G5 ?

P.11

Mali : 7 combattants des mouvements d'autodéfense tués à Wabaria

P.11

Massacre de 2009 en Guinée : L'aide de l'ancien dictateur le somme de demander pardon

P.12

Cameroun : Une "dizaine" de séparatistes tués par l'armée en zone anglophone

P.12

Malawi : Découverte des corps présumés de 25 migrants éthiopiens

P.13

Interpellation de notre confrère par la HAC : Les réactions du président Bandiougou Danté

P.13

/ Actualité /

Communiqué du Conseil des Ministres du mercredi 19 octobre 2022 cm n°2022-44/sgg.

P.15

Réunion du Conseil de Sécurité de l'ONU sur le Mali : Échanges tendus entre la France et le Mali à l'ONU

P.16

Militarisation : La police pose ses conditions !

P.17

Éducation : Les enseignants affutent leurs armes

P.21

Témoignage d'une victime du cancer du sein : Fatoumata Traoré raconte son calvaire !

P.22

Enseignement supérieur : Aliou Diarra nouveau SG du SNESup

P.23

Amitié Mali – Chine : Les résultats concrets avec l'Institut Confucius

P.24

/ Politique /

Paix et cohésion sociale : Les femmes médiatrices africaines en conclave

P.26

Me Mountaga Tall : « Cette constitution, comme celle de 1992, ne sera que ce qu'en feront les Maliens »

P.27

Coups d'État au Mali et au Burkina : La sortie ratée de François Hollande

P.28

/ Culture & société /

Pour la paix et le vivre ensemble : Le patrimoine culturel de Bandiagara en réhabilitation

P.29

/ International /

Tchad : À Walia, les inondations plongent les habitants dans la détresse

P.30

RDC : Procès à Kinshasa de l'assassinat de l'ambassadeur d'Italie en 2021 dans l'Est

P.31

Sénégal : Cap sur 2024, la mère des batailles

P.32

/ Sport /

Ballon d'or – présence des africains dans le top 10 : Un cercle restreint de six joueurs

P.34

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Édité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

• **Gérant :** Moctar Sow

• **Redacteur en Chef :**

• **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra, Bokoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa LY journaliste correspondant à Dakar

• **Service Commercial :** Youssouf Diarra

• **Secrétariat :** Fatou SISSOKO



**Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « DÈMÉSO »**



**80001120
80001122**



**+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75**



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**

Repose en Paix

Younoussi TOURÉ

ancien premier ministre de la République du Mali



La Direction et l'ensemble du personnel de Malikilé présentent leurs condoléances attristées à sa famille et à toute la nation malienne.



Dialogue de sourds à

l'ONU | Le Mali accuse,

la France rejette,

la Minusma esquive

Le chef de la mission de l'ONU au Mali (MINUSMA), El Ghassim Wane, a réclamé mardi au Conseil de sécurité les moyens nécessaires pour assurer son mandat au Mali. Selon lui, la situation sécuritaire reste volatile dans plusieurs régions où ses actions de la MINUSMA subissent des « restrictions » de la part des autorités de la transition.

El Ghassim Wane était devant le Conseil de sécurité des Nations-Unies, pour solliciter plus de moyens nécessaires à l'accomplissement de son mandat. Selon lui, le Mali vit « une situation sécuritaire, humanitaire et des droits de l'Homme très difficile ». « La situation sécuritaire reste volatile dans le centre du Mali et dans la zone des trois frontières Mali-Burkina Faso-Niger », a-t-il ajouté. Cependant, au moment où se tenait cette ren-

contre à New York, quatre nouveaux Casques bleus ont été tués par un engin explosif improvisé. C'est dire, que la situation reste préoccupante malgré les efforts. « **Nous utilisons nos ressources de la manière la plus créative et flexible possible** », mais la « **détermination** » des Casques bleus sur le terrain « **ne peut pas remplacer les moyens dont nous avons désespérément besoin** », a-t-il encore insisté, décrivant un « **environnement opérationnel difficile** ».

Restrictions de mouvements

Le rapport du secrétaire général, Antonio Guterres, examiné lors cette réunion souligne notamment les « **restrictions de mouvements et d'accès** » rencontrées par la MINUSMA, la plupart imposées par les autorités maliennes, ainsi que des « **campagnes de désinformation** » contre la mission.

De son côté, l'ambassadeur français Nicolas de Rivière, évoquant les actions des groupes terroristes et les « **entraves aux activités de la mission** » estimant que « **la MINUSMA est en danger** ». « **Nous comptons sur l'esprit de responsabilité des autorités de transition pour ne pas précipiter un départ dont les Maliens seraient les premières victimes** », a-t-il ajouté, réclamant une « **coopération pleine et entière** » du Mali.

Cependant, Antonio Guterres - qui doit présenter d'ici janvier prochain des propositions sur des évolutions possibles de la mission - avait noté en septembre la nécessité de trouver des « **solutions nouvelles** » pour la MINUSMA. Rappelons également, qu'en juin dernier, le Conseil de sécurité a prolongé d'un an son mandat jusqu'au 30 juin 2023 ; mais pour la première fois sans le soutien aérien de la France qui s'est totalement retirée du Mali



après les tensions que chacun sait. La MINUSMA prévoit à ce stade le maintien des effectifs actuels (13.289 militaires et 1.920 policiers).

Par ailleurs, le ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale, Abdoulaye Diop a fait savoir que « **contrairement à ce qui est véhiculé, il n'existe aucune volonté de restreindre les mouvements de la mission** ». Il a laissé entendre que son pays a la « **volonté d'affirmer notre souveraineté sur notre territoire** ». En ce qui touche l'avenir de la Minusma, la priorité du Mali est à son « **recentrage** » sur le « **fondement de sa présence au Mali, notamment l'appui à la restauration de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire** ».

Bamako maintient ses accusations contre Paris

La session d'urgence réclamée par le Mali - par lettre en date du 15 août 2022, dans laquelle il accuse la France d'aider les groupes terroristes opérant sur notre territoire, en leur fournissant des « **renseignements, armes et munitions** » - s'est finalement invitée dans la réunion du Conseil de sécurité.

Le ministre a, une fois de plus, réclamé une session spéciale du Conseil de sécurité sur les agissements de la France, qu'il a accusée de « **violations répétées de l'espace aérien** » malien, « **de duplicité, d'espionnage et de déstabilisation** ». « **Je ne vais pas aller dans le détail pour répondre aux déclarations qui ont été faites par le représentant de la France. Mais, je crois que sa prise de parole justifie, encore une fois,**

la session que le Mali a demandée pour pouvoir présenter ses éléments (preuves). Parce que nous n'avons pas eu l'occasion de les présenter. Puisque la France a commencé à répondre, je souhaite qu'elle donne son accord pour que nous puissions avoir cette session dans le plus bref délai », a déclaré Abdoulaye Diop, ajoutant : « **L'État malien amènera à la face du Conseil de sécurité et du monde les preuves concrètes et tangibles que nous mettons en avant. Il y va de la crédibilité du Mali. Et notre pays n'a pas fait ses déclarations à la légère. Et nous savons que ce sont des accusations extrêmement graves, pour lesquelles nous mettons en jeu la responsabilité et la crédibilité de l'État malien. Donc, je souhaite que la France soit maintenant porteuse de cette demande pour que la réunion spéciale puisse avoir lieu** ».

« **Le Mali dénonce la guerre par procuration qui lui est imposée tout comme les manœuvres et les entraves à la tenue de cette réunion spécifique pour la manifestation de la vérité** », a insisté le ministre Diop, qui présentait le mémorandum du gouvernement de la transition suite à la publication du rapport trimestriel du Secrétaire général des Nations unies sur la situation politique, sécuritaire et humanitaire au Mali.

« **Le Mali se réserve le droit de recourir à la légitime défense si la France continue de porter atteinte à la souveraineté de notre pays, à son intégrité territoriale et à sa sécurité** », a conclu Abdoulaye Diop.

Des accusations rejetées en bloc par l'ambassadeur français Nicolas de Rivière. « **Je regrette profondément les accusations graves et infondées portées contre la France de manière répétée par les autorités de transition malienne** », a réagi le représentant permanent de la France aux Nations unies, Nicolas de Rivière.

« **Je rappelle que la France s'est engagée pendant neuf ans aux côtés du Mali à la demande de ce pays pour combattre les groupes terroristes et que 59 soldats ont payé le prix de leur vie dans ce combat** », a ajouté le diplomate français, soulignant que son pays n'a « **jamais violé l'espace aérien malien** ».

La question qu'on se pose alors : Pourquoi la France refuse-t-elle la confrontation ?

■ Binadjan Dombia



ko.com



Lorsque le ministre des transports et des infrastructures informait le conseil des ministres du mercredi 12 octobre 2022 de l'enclenchement du processus de résiliation des marchés des entreprises dites dé-faillantes dans les travaux d'entretien routier, il ignorait peut-être que cela ne passerait pas comme une lettre à la poste chez les accusés. Ceux-ci, réunis au sein de l'Ordre des Ingénieurs Conseil du Mali (OICM), sont vent debout contre ce qu'ils appellent par une violation de la loi N°097 ?028 du 20-05-1997



aBamako.com



Fin de convalescence pour le premier ministre Dr. Choguel K. Maïga : Le retour du guerrier dans l'arène ?



Ibrahim Togola



Une élève abusée par son enseignant. Voilà des mois, une petite fille fragile, insignifiante, sans défense dans la cour de l'école, accuse son prof de Maths d'avoir abusé d'elle et d'une manière violente. La petite fille sans défense commence à expliquer son problème à sa famille, malheureusement certains de ses frères se moquent

d'elle, ils disent qu'elle veut juste attirer l'attention sur elle. Courageuse qu'elle est, un jour très tôt le matin lors d'une cérémonie, la fille renouvelle ses accusations dans la cour de l'école en présence des autres élèves mais aussi du corps professoral. Elle pointe du doigt son professeur, ce dernier baisse la tête et ne dit rien. Les autres élèves sont paniqués mais ils ont peur du professeur, du coup personne ne parle.

Malgré ce courage, voici encore les frères de la fille qui continuent de se moquer d'elle

« si tu as des preuves il faut montrer à tout le monde ici, pourquoi tu veux un conseil de discipline des professeurs ? »

La fille sait, elle joue sa crédibilité, elle mesure l'ampleur des accusations, mais elle est confiante et veut rien lâcher malgré les risques. Certains profs qui sont des amis de l'élève ne convoquent pas non plus le conseil, car eux mêmes font souvent la même chose avec d'autres élèves (filles fragiles).

Sachant plus quoi faire, un jour pendant la récréation la fille se lève et devant tout le monde, il lance un défi à son bourreau.

« Prof, si vous êtes sûr, que je mens, vous avez le pouvoir de convoquer le conseil et me permettre afin de présenter mes preuves, svp il faut le faire et tout le monde saura si je mens ou pas »

Notre enseignant, gros bras, fort, ramasse son cartable et rentre chez lui, malgré son pouvoir il refuse de convoquer un conseil de discipline pour laver son honneur.

La fille veut rien entendre, elle est déterminée et patientera le temps qu'il faudra pour exposer le comportement non catholique de son prof de Maths.

Chers amis, pourquoi notre enseignant, malgré ses pouvoirs refuse d'affronter une fille aussi fragile et sans défense ?

Dans cette histoire l'élève (la petite fille abusée) est le Mali

Vous êtes libres de trouver le nom de l'enseignant

C'est mon histoire le reste c'est votre appréciation lol

Pourquoi la photo là ? Je sais pas



■ Kissima Toure

Actuellement à Bamako Quand tu prêtes l'argent à un ami, soit tu perd l'argent, soit tu perd l'ami.



■ FIGARO DU MALI

Koury est devenu une zone de non droit. L'un des conseiller pédagogique est porté disparu depuis le mercredi entre Koury et Koutiala. Selon ses collaborateurs, Kedan Dionou devrait se rendre à Koutiala pour percevoir son salaire. Son numéro e passe pas et le pire est à craindre car des groupes terroristes font la loi sur toute la ligne.



■ Oumar Maiga

Le sonrhai la langue des braves est parlée presque dans beaucoup de pays en Afrique du Cameroun au Tchad benin Ghana



■ Le Meilleur du Football

José Mourinho : "Karim a une super personnalité. C'est un type obsédé par l'équipe, pas par lui-même ni par le fait de vouloir marquer plus qu'A, B ou C. Son Ballon d'Or est la conséquence naturelle de sa formidable évolution, plus que le résultat d'une obsession personnelle. Quand j'étais son entraîneur, j'étais dur avec lui. Je voulais qu'il grandisse le plus vite possible. Je le reprenais sur tous les petits détails,



le moindre kilo en trop et la moindre minute de retard à l'entraînement. Je ne sais pas si j'ai eu une influence dans son développement, lui seul le sait, mais son très fort caractère lui a permis de progresser.

Notre relation a toujours été bonne et je suis très heureux pour lui. Depuis 4 ou 5 ans, il est un homme, le patron de l'équipe qui répond présent dans les moments clés qui font l'histoire. Il est un footballeur phénoménal au maximum de son potentiel physique, mental et tactique.

Karim est un joueur multifonction. S'il y avait trois Karim dans une grande équipe, ils joueraient tous. L'un serait buteur, l'autre meneur et le dernier jouerait côté gauche. Je suis vraiment heureux car parfois le Ballon d'Or ne consacre que le talent pur. Là il sacre un talent individuel et un homme qui a toujours incarné l'essence du foot : le collectif".

Un magnifique hommage du Special One envers Karim Benzema



■ Ambassadeur Diplomatie publique en Afrique

Tout pays du CSNU permanent ou non permanent eut demander la réunion sollicitée par les autorités maliennes . Aucun pays membre ne peut s'opposer a la demande d'un pays : la France NE PEUT DONC BLOQUER cette demande malienne.



■ BKO FOOT

Sadio Mané a remporté le nouveau prix Socrates, le prix est décerné à un joueur pour reconnaître ses réalisations humanitaires. Construit une école d'une valeur de 270 000 €. Construit un hôpital d'une valeur de 530 000 €.



Donne à chaque famille 70 € par mois.
Fournit des vêtements gratuits aux enfants.
Accès au réseau 4G grâce à son partenariat avec Orange.
Un homme au coeur d'or !



■ Fahad Ag Almahmoud



On n'est pas obligé de dire nos preuves devant le CS. @AbdoulayeDiop8 peut les présenter lors d'une conférence de presse dans son département en présence des diplomates accrédités à Bamako. Demander l'aide de l'accusé pour apporter des preuves contre lui est un non sens.

■ Séga DIARRAH



#Mali : 302 civils tués entre juin et septembre (ONU) 302 civils ont été tués, 47 enlevés ou portés disparus et 56 blessés au Mali entre le 03 juin et 19 septembre 2022, selon le rapport trimestriel du Secrétaire général des Nations unies

■ Jeune Afrique



#RDC Le président congolais poursuit son vaste remaniement de l'armée. Le général Tshibangu a été nommé dans le Kasai, mais une polémique est venue éclipser ces décisions stratégiques.



■ Dombia ibrahima



Les autorités maliennes ne sont jamais au rendez-vous des opportunités décisives qui leur sont offertes. Je suis resté pantois devant le raisonnement fantaisiste et loufoque de monsieur @AbdoulayeDiop8 qui exige que la France donne son accord avant de la trainer aux gémonies.



■ Gouvernement du Mali



Bamako | 19 octobre 2022 | #Refondation
Refondation : l'Avant-projet de Constitution restitué aux membres du Haut Conseil des Collectivités territoriales et du Conseil économique, social et culturel. Les travaux de restitution de l'Avant-projet de Constitution de la République du Mali par la Commission de rédaction de la Nouvelle Constitution (CNT) se poursuivent. Après la Cour Constitutionnelle et la Cour suprême, le 18 octobre 2022, le Haut Conseil des Collectivités territoriales et le Conseil économique, social et culturel ont eu droit à la restitution du document, au cours d'une cérémonie organisée à cette occasion au Centre international de Conférence de Bamako (CICB), ce mercredi 19 octobre 2022.

À l'entame de ses propos, le rapporteur général de la CRNC, Wafi OUGADEYE, a rappelé tout le mécanisme qui avait été mis en place en vue d'assurer la pleine inclusivité du processus de rédaction de cet Avant-projet. Un document qui alimente l'actualité politique et juridique de ces derniers jours, a-t-il indiqué avant de préciser que plus de trente ans après, il est « apparu nécessaire de corriger les lacunes décelées dans le fonctionnement des institutions et abandonnées toutes fictions juridiques d'application difficile voire impossible ». Ce constat, a expliqué M. OUGADEYE, a conduit à certains changements ou innovations dans le l'Avant-projet de Constitution, notamment avec la suppression de certaines institutions.

Annadif, chef de la diplomatie tchadienne : Fin de brouilles au G5 ?



Le nouveau gouvernement du Tchad voit arriver l'ami du Mali, Mahamat Annadif aux Affaires Étrangères. Un fin connaisseur du pays qui pourrait décanter certaines divergences qui couvent depuis peu.

Ancien boss de la MINUSMA, il connaît parfaitement le Sahel et les questions sécuritaires en plus d'être un Diplomate rompu du système des nations unies.

Pour avoir fait plus de 4 ans à Bamako, en vivant certaines pages de l'histoire récente du Mali, Mahamat Annadif devient un interlocuteur pour le ministre Abdoulaye Diop. Il permettra au Président du Tchad d'être plus averti sur les réalités du pays.

Certes, le général Mahamet Idris Deby a été à Kidal où il fut sur le front de libération du pays, mais Mahamat Annadif a eu un séjour plus long et a des données à jour, ce qui lui permettra d'être utile dans un dossier sensible : celui du G5 que le Mali a zappé à juste cause.

Après le grand sommet de N'DJAMENA sous les auspices de feu Idris Deby qui devait passer la main en 2022 à Bamako. Malgré sa mort sur le front, son fils désormais parti pour 4 ans de transition n'a pas respecté les engagements de la présidence tournante. Depuis le retrait du Mali, l'instance est à la croisée des chemins. Tout reposait sur notre pays qui avait été à l'origine de la création de l'entité aux abois qui invite à un retour du pays de feu Modibo Kéita.

Sauf qu'il y a une hypocrisie dans la mesure où personne ne fait mention du fait que le Tchad est en faute du fait d'un mandat prolongé alors que la présidence tournante est d'une année. Le désormais ministre des affaires étrangères Annadif devra donc gérer ce dossier car il est un interlocuteur naturel et légitime pour détendre la situation.

On en saura plus au fil des semaines au cours de ses visites où il aura toujours les mêmes interlocuteurs : son homologue Abdoulaye Diop et le Colonel Assimi Goita.

Idrissa KEITA / Source: Le SOFT

Mali : 7 combattants des mouvements d'autodéfense tués à Wabaria



Sept combattants des mouvements sédentaires issus de la coordination des mouvements et front patriotique de résistance (CM-FPR 1) du poste de sécurité de Wabaria à l'entrée de la ville de Gao dans le nord du Mali, ont été tués, mardi, dans une attaque menée par des hommes armés, a indiqué Djibrilla Diallo responsable de la coordination.

Le poste de sécurité de Wabaria a été attaqué aux environs de 15 heures par des hommes armés à bord de 17 motos sur un total de 105 motos aperçus dans la zone. Nos combattants ont été surpris au moment de l'assaut lancé par 17 motos des assaillants », a annoncé Djibrilla Diallo responsable de la Coordination des mouvements et Front patriotique de résistance (CM-FPR 1) dans une déclaration à l'Agence Anadolu.

« Les assaillants dont nous ignorons pour l'instant l'identité ont quasiment étudié la position de nos combattants avant de lancer l'assaut meurtrier. 7 ont été tués et un véhicule de nos combattants emporté », a expliqué la même source.

Joint au téléphone par l'Agence Anadolu, Jafar Maiga, médecin à l'hôpital régional de Gao a déclaré : "Effectivement 7 corps ont été admis hier soir à l'hôpital Hangadoubou Moulaye Touré de Gao. Les corps viennent d'être remis aux ayant droits à 13h TU pour inhumation".

Pour rappel en octobre 2021, dix combattants des mouvements sédentaires du poste de sécurité de Wabaria à l'entrée de la ville de Gao dans le nord du Mali ont été tués, dans une attaque menée par des hommes armés, appartenant aux Imakalkalane de Ebang Emalane en représailles pour la mort d'un des leurs qui aurait été tué par un jeune des mouvements sédentaires, avait annoncé Mohamed Attayoub Sidibé responsable du mouvement d'autodéfense Ganda-Izo et porte-parole du Mouvement de l'Inclusivité.

Depuis 2012, le Mali est confronté à une crise sécuritaire alimentée de revendications séparatistes et d'attaques terroristes, notamment dans le nord et le centre du pays.

AA / Bamako / Amarana Maiga

Massacre de 2009 en Guinée : L'aide de l'ancien dictateur le somme de demander pardon



L'ancien aide de camp de l'ex-dictateur Moussa Dadis Camara l'a mis au défi mercredi de se comporter comme "un homme" et de demander pardon aux Guinéens, devant le tribunal qui juge les auteurs présumés du massacre du 28 septembre 2009.

Moussa Dadis Camara, son aide de camp à l'époque et une dizaine d'anciens officiels militaires et gouvernementaux répondent depuis le 28 septembre devant un tribunal criminel de Conakry d'une litanie d'assassinats, viols et actes de torture commis lors de la répression d'une manifestation de l'opposition le 28 septembre 2009 et les jours suivants.

La cour a commencé mercredi à entendre un des principaux accusés, le lieutenant Aboubacar Sidiki Diakité, alias "Toumba", alors aide de camp du capitaine Camara et chef de son unité de protection rapprochée, qui est aussi l'un des principaux accusateurs de l'ancien autocrate.

Après l'ouverture historique du procès et avant l'interrogatoire de Moussa Dadis Camara lui-même, c'était l'un des moments les plus attendus de ces débats appelés à durer plusieurs mois.

Le lieutenant Diakité, le regard tourné vers son ancien chef, l'a sommé d'assumer son rôle de chef de l'Etat à l'époque.

"Même ceux qui (sont) en train de nous juger, c'est lui qui les commandait, Dieu lui a donné le pays, tous ceux qui l'ont conseillé (lui ont dit) de venir dire: +c'est moi, le président Dadis, c'est moi qui vous commandais, c'est moi le responsable, commandant en chef des forces armées guinéennes, président de la transition, président de la République, c'est moi; donc ce qui est arrivé, ce qui s'est passé, c'est moi, je demande pardon au peuple de Guinée, et voilà, une fois encore pardon+, c'est ça un homme", a asséné le lieutenant Diakité à la barre. "Il a peur de quoi ? C'est comme ça qu'on le conseille?", a-t-il renchéri.

Au moins 156 personnes ont été tuées et des centaines blessées et au moins 109 femmes ont été violées le 28 septembre 2009 et les jours suivants, selon le rapport d'une commission d'enquête internationale mandatée par l'ONU.

Le lieutenant Diakité a par le passé accusé le capitaine Camara d'avoir

Cameroun : Une "dizaine" de séparatistes tués par l'armée en zone anglophone



Une "dizaine" de séparatistes anglophones sont morts le 8 octobre lors d'une opération de l'armée camerounaise en zone anglophone, en proie à un sanglant conflit séparatiste depuis six ans, a annoncé mercredi le ministère de la Défense.

"Les forces de Défense ont conduit une importante opération de ratisage dans la localité de Djotin, près de Kumbo", dans la région du Nord-Ouest et "une dizaine de terroristes (ont été) neutralisés" (expression généralement utilisée par l'armée pour parler de séparatistes tués), détaille le Colonel Cyrille Atonfack, chargé de communication du ministère de la Défense, dans un communiqué transmis à l'AFP. Lors de l'opération "plusieurs otages" ont été libérés et "15 armes de guerres saisies", précise le document. Le but de cette opération était "de mettre hors d'état de nuire des terroristes et disciples du général autoproclamé +No pity+ qui semaient la terreur et la désolation dans cette localité et ses environs", explique le Colonel Atonfack. No Pity est un redoutable chef séparatiste anglophone, connu au Cameroun pour ses multiples attaques contre l'armée. De même source, plusieurs militaires, auteurs d'"actes violents" sur un combattant séparatiste durant l'opération ont été arrêtés et une enquête ouverte. Les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest sont le théâtre depuis cinq ans d'un conflit meurtrier entre des groupes armés réclamant l'indépendance d'un Etat qu'ils appellent l'"Ambazonie" et des forces de sécurités massivement déployées par le pouvoir du président Paul Biya, 89 ans, qui dirige le Cameroun d'une main de fer depuis près de 40 ans.

Une partie de la population anglophone s'estime ostracisée par les francophones. Le conflit a fait plus de 6.000 morts depuis fin 2016 et forcé plus d'un million de personnes à se déplacer, selon le centre de réflexion International Crisis Group (ICG). Les rebelles – comme les militaires et les policiers – sont régulièrement accusés par les ONG internationales et l'ONU de commettre exactions et crimes contre les civils.

Les séparatistes s'en prennent souvent aux écoliers, s'opposant à la gestion de l'éducation en zone anglophone par Yaoundé.

AFP

donné l'ordre de la répression. Le capitaine Camara a affirmé en retour que les atrocités avaient été commises par des hommes échappant à tout contrôle.

AFP

Malawi : Découverte des corps présumés de 25 migrants éthiopiens



La police du Malawi a annoncé mercredi avoir découvert dans le nord du pays une fosse commune contenant les restes de 25 personnes présumées être des migrants venus d'Éthiopie.

"Le charnier a été découvert tard mardi soir mais nous avons sécurisé les lieux et commencé l'exhumation aujourd'hui (mercredi). Jusque-là, nous avons découvert 25 corps", a déclaré à l'AFP un porte-parole de la police, Peter Kalaya.

Selon lui, la police a été alertée par des villageois dans la région de Mzimba, à environ 250 kilomètres au nord de la capitale Lilongwe.

Les villageois sont tombés sur la fosse commune en allant récolter du miel sauvage dans la forêt.

"Nous soupçonnons que [les personnes enterrées là] étaient des clandestins qui faisaient route vers l'Afrique du Sud en passant par le Malawi", a indiqué M. Kalaya, précisant que les preuves glanées sur les lieux indiquent que les victimes étaient des hommes éthiopiens âgés de 25 à 40 ans.

Leurs corps en état de décomposition, et dont l'inhumation ne remonte "probablement pas à il y a plus d'un mois", ont été transportés à la morgue en vue d'autopsies, a ajouté le porte-parole.

Le Malawi est un point de passage régulier pour les migrants d'Afrique de l'Est souhaitant se rendre illégalement en Afrique du Sud, pays le plus industrialisé d'Afrique qui agit comme aimant pour les populations les plus pauvres du reste du continent.

Selon M. Kalaya, les autorités ont intercepté 221 immigrés clandestins au cours des neuf premiers mois de l'année, dont 186 Éthiopiens.

Il y a deux ans, les services de l'Immigration du Mozambique avaient découvert les corps de 64 migrants originaires d'Éthiopie dans un conteneur sur un camion. La majorité étaient morts par asphyxie, seuls 14 avaient survécu.

La responsable de l'Organisation internationale des migrations (OIM) au Malawi Nomagugu Ncube a indiqué que son organisation était en train de recueillir des informations sur ce nouveau drame.

"L'OIM note avec inquiétude la perte continue de vies de migrants tout au long du voyage migratoire et appelle les acteurs étatiques et non étatiques à travailler ensemble pour promouvoir les voies légales de migration", a-t-elle indiqué à l'AFP.

AFP

Interpellation de notre confrère par la HAC : Les réactions du président Bandiougou Danté



1. La HAC est dans son rôle en adressant une mise en demeure à un organe de Presse. La mise en demeure donne la possibilité à l'organe de s'expliquer. Seule l'organisation de régulation peut interpellé un organe. Cette interpellation n'est pas une sanction. Elle doit permettre de convaincre. D'ailleurs, des mises en demeure sont régulièrement adressées aux organes audiovisuels. L'organe concerné a géré un cas similaire dans un passé très récent sans l'implication des réseaux sociaux. Malheureusement, aujourd'hui, tout le monde s'implique dans tout au point que le Mali est devenu le pays des spécialistes de TOUT.

Enfin, il faut inviter la HAC à privilégier le dialogue permanent avec les médias, en initiant des sessions de renforcement de capacités.

2. Nous sommes à un moment particulièrement délicat, une période exceptionnelle avec de nombreux défis. Ces périodes parfois peuvent conduire à la prise de mesure qui menacent les libertés. Cependant, il faut reconnaître que les médias ont une liberté acceptable mais qui doit être renforcée et protégée tout en tenant en compte des intérêts supérieurs d'un pays menacé dans ses fondements.

3. Le message pour la HAC, est un message de partenariat, de collaboration et l'inviter à plus de sagesse et de bon sens.

Quant aux journalistes, ils doivent être professionnels en évitant la manipulation. Ils doivent être indépendants, impartiaux.

Bandiougou Danté, président de la Maison de la Presse

Abonnez vous à votre journal numérique

Malikilé

pour recevoir les dernières informations

Whatsapp : 70 442223 / Email : ampikile@gmail.com

Site : www.malikile.com



Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

BON A SAVOIR

■ C'EST QUOI L'ENRICHISSEMENT ILLICITE ?

L'enrichissement illicite est :

- l'augmentation substantielle du patrimoine d'un agent public sans rapport avec ses revenus légitimes, ou
- le train de vie que mène cet agent sans rapport avec ses revenus légitimes.

■ C'EST QUOI LA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens est la liste détaillée des revenus et des biens qui appartiennent à un agent public, transmise par cet agent aux autorités compétentes pour analyse et exploitation conformément à la loi.

■ QUI DOIT FAIRE LA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens concerne les personnalités suivantes : présidents d'institution, ministres et assimilés, présidents et membres des autorités administratives indépendantes, députés ou maires, autres ordonnateurs ou comptables publics, directeurs généraux, présidents d'établissement public, directeurs généraux, nationaux ou régionaux des services de l'Etat, magistrats, chefs d'état-major des armées, responsables de la passation de marchés publics, responsables des services financiers, d'assiette ou de recouvrement.

Les personnalités concernées sont environ 8 000.

■ OÙ FAIRE SA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens est faite auprès du président de la Cour suprême. En retour, cette autorité délivre un récépissé à l'auteur de la déclaration de biens.

■ QUELS SONT LES REVENUS ET BIENS À DÉCLARER ?

- les revenus : salaires, indemnités, primes, autres accessoires de salaires, héritages, libéralités légalement reçues ;
- les biens meubles : véhicules, meubles et bijoux de valeur, objets d'art, comptes bancaires, argent en espèces, actions, parts sociales,
- les biens immeubles : maisons d'habitation, immeubles commerciaux ou professionnels, champs, vergers, animaux, terrains nus.

Tous les revenus et biens doivent être déclarés, qu'ils soient situés au Mali ou à l'extérieur.

■ QUELLES SONT LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE LA DÉCLARATION DE BIENS ?

Les revenus et les biens déclarés doivent être soutenus par des pièces justificatives comme les titres fonciers, les lettres d'attribution, les concessions rurales, les concessions urbaines, les relevés de comptes bancaires, etc.

■ QUAND FAIRE SA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens doit être faite par l'agent public concerné :

- au début de la fonction ou du mandat qui crée l'obligation de déclaration de biens ;
- chaque année, au plus tard le 31 décembre ;
- à la fin de la fonction ou du mandat.

Le formulaire de déclaration de biens est téléchargeable en cliquant

www.oclei.ml

<https://www.facebook.com/Office-Central-de-Lutte-Contre-l-Enrichissement-Illicite>

Communiqué du Conseil des Ministres du mercredi 19 octobre 2022 cm n°2022-44/sgg

Le Conseil des Ministres s'est réuni en session ordinaire, le mercredi 19 octobre 2022, dans sa salle de délibérations au Palais de Koulouba, sous la présidence du Colonel Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'Etat.

Après examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil a :

- adopté des projets de texte ;
- et entendu des communications.

AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

1. Sur le rapport du ministre de la Justice et des Droits de l'Homme, Garde des sceaux, le Conseil des Ministres a adopté des projets de décret autorisant le changement de nom de famille de Madame Aminata SAMAKE et 09 autres personnes.

Les conditions de changement de nom de famille sont prescrites par la Loi n°2011-087 du 30 décembre 2011 portant Code des personnes et de la famille.

L'examen des dossiers révèle que les demandeurs remplissent individuellement les conditions prescrites par le Code.

Les projets de décret adoptés autorisent ainsi le changement de nom de famille pour dix personnes.

2. Sur le rapport du ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, le Conseil des Ministres a adopté des projets de loi relatifs à l'organisation administrative et territoriale.

L'organisation administrative de la République repose sur les circonscriptions administratives et les Collectivités territoriales, qui trouvent toutes leur source dans la Constitution.

Conformément aux dispositions la Loi n°2012-006 du 23 janvier 2012 portant principes fondamentaux de l'organisation administrative du territoire, les circonscriptions administratives sont la région ou le District, le Cercle et l'Arrondissement.

Selon les mêmes dispositions, les Collectivités territoriales sont la Région, le District, le Cercle et la Commune.

La Loi n°2012-017 du 02 mars 2012 portant



création des circonscriptions administratives en République du Mali a opéré une grande réforme administrative en créant les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, Taoudénit, Ménaka, Niolo, Kita, Dioila, Nara, Bougouni, Koutiala, San, Douentza, Bandiagara et le District de Bamako. De même la Loi n°2012-018 du 02 mars 2012 a créé les Cercles et Arrondissements des Régions de Tombouctou, Gao, Taoudénit, Ménaka et Kidal. Il en résulte que les Régions de Niolo, Kita, Dioila, Nara, Bougouni, Koutiala, San, Douentza et Bandiagara ne sont pas dotées de Cercles et d'Arrondissements.

Il demeure nécessaire de déterminer les circonscriptions administratives et les Collectivités territoriales des Régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Niolo, Kita, Dioila, Nara, Bougouni, Koutiala, San, Douentza et Bandiagara.

Ce processus de réorganisation territoriale, en plus d'être inclusif et participatif, est largement consensuel et ses conclusions sont conformes aux aspirations des populations et aux recommandations des Assises nationales de la Refondation.

2 La réorganisation permettra entre autres d'opérationnaliser et d'assurer le fonctionnement régulier de chaque Région en déterminant ses Circonscriptions administratives tout en promouvant le développement économique, social et culturel des différents terroirs.

3. Sur le rapport du ministre des Transports et des Infrastructures, le Conseil des Ministres a adopté un projet de décret fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Commission d'enquête sur les accidents et incidents d'aviation civile.

La norme 3.2 de l'Annexe 13 à la Convention

de Chicago notifie aux Etats membres, la nécessité de la mise en place d'un service d'enquête indépendant sur les accidents et incidents d'aviation civile.

Dans ce cadre, le Mali a prévu à l'article 225 de la Loi n°2011-014/AN-RM du 19 mai 2011 portant Code de l'aviation civile, la création d'un organisme ad hoc indépendant chargé de procéder aux enquêtes techniques relatives aux accidents et incidents d'aviation civile sur le territoire national.

Le Décret n°2011-599/P-RM du 16 septembre 2011, pris en application de cet article, définit l'organisation et le fonctionnement de la Commission d'enquête sur les accidents et incidents d'aviation civile. Sa mise en œuvre a révélé des insuffisances qu'il convient de corriger. L'adoption du projet de décret permettra de se conformer à l'évolution de la réglementation internationale et communautaire en matière d'enquête civile. Sur les accidents et incidents d'aviation

AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS

Le ministre de la Santé et du Développement social a informé le Conseil des Ministres de l'évolution de la maladie à Coronavirus marquée par une diminution du nombre de cas testés positifs par rapport à la semaine précédente.

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat, a cependant rappelé la population au respect strict des mesures de prévention et de lutte contre la maladie.

Bamako, le 19 octobre 2022

Le Secrétaire général du Gouvernement,
Mahamadou DAGNO
Officier de l'Ordre national

Réunion du Conseil de Sécurité de l'ONU sur le Mali : Échanges tendus entre la France et le Mali à l'ONU



Le chef de la Minusma salue des développements encourageants malgré l'insécurité. Mais le Mali accuse à nouveau la France qui dénonce des mensonges.

La situation au Mali était à nouveau au cœur d'une réunion du Conseil de sécurité des Nations unies mardi (18.10.).

El Ghassim Wane, le chef de la mission onusienne au Mali, la Minusma, a fait état de développements encourageants. Par exemple, la proposition des autorités maliennes d'intégrer jusqu'à 26 000 combattants dans les forces de défense et de sécurité et d'autres structures de l'État.

SITUATION SÉCURITAIRE ET HUMANITAIRE

Cependant El Ghassim Wane pointe aussi du doigt une "situation sécuritaire, humanitaire et des droits de l'homme très difficile", dans le centre, le nord et l'est du Mali – dans la zone dite des trois frontières (entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger).

Les soldats de la Minusma sont aussi victimes des engins explosifs improvisés dans le centre et le nord du Mali

Sur le terrain, trois enfants ont été tués par un engin explosif, ce jeudi, dans la région de Bandiagara, en pays dogon, région du centre du pays. Les mines antipersonnel ont déjà tué une vingtaine de personnes en une semaine, des civils et des soldats de la Minusma.... et

plusieurs dizaines depuis le début de l'année. Par ailleurs, près de Gao, dans le nord, au moins sept combattants d'un groupe armé pro-gouvernemental ont été tués dans une attaque de leurs positions pour contrôler un des accès au sud de la ville.

"Depuis le mois de mars, on constate une forte augmentation des activités des éléments extrémistes affiliés à l'État islamique dans le Grand Sahara et au JNIM, dans les régions de Ménaka et de Gao, a déclaré El Ghassim Wane. Ces groupes extrémistes profitent des vides sécuritaires que les forces maliennes s'efforcent de combler, et ils se battent pour le contrôle du territoire tout en ciblant les soldats maliens ainsi que la MINUSMA."

El Ghassim Wane a indiqué que le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays est passé de "350 000 à plus de 422 000 dans le centre et le nord" et que "plus de 175 000 réfugiés maliens se trouvent dans les pays voisins". L'envoyé spécial de l'Onu a aussi rappelé que près de 2 millions de personnes sont confrontées à une grave insécurité alimentaire. Le ministre des Affaires étrangères du Mali, Abdoulaye Diop, dénonce vertement les agissements de la France dans son pays

LIBERTÉ DE MOUVEMENT DE LA MINUSMA

Le Conseil de sécurité a aussi examiné un rapport qui critique les "restrictions de mouve-

ment et d'accès" imposées à la Minusma par les autorités maliennes.

La Minusma réclame d'avoir les moyens de son action – ce qui inclut davantage de matériel notamment aérien, ainsi qu'une éventuelle augmentation de ses effectifs.

De son côté, le ministre malien des Affaires étrangères, présent à la réunion, a démenti toute volonté de restreindre les mouvements des Casques bleus : "Contrairement à ce qui est véhiculé, il n'existe aucune volonté de restreindre les mouvements de la mission. Il y a plutôt de la part du gouvernement du Mali une volonté d'affirmer notre souveraineté sur notre territoire, une volonté de coordination mais une volonté aussi de partenariat avec la mission en tenant compte de ce contexte nouveau", a fait savoir le ministre.

L'animosité envers l'armée française croît en Afrique de l'ouest

TENSIONS ENTRE LE MALI ET LA FRANCE

Abdoulaye Diop qui s'est par ailleurs insurgé que "le rapport du secrétaire-général a passé sous silence la saisine du Conseil de sécurité par le Mali, le 15 août 2022, pour ce qui concerne les tentatives de déstabilisation et les violations répétées de l'espace aérien par les forces françaises.(...) C'est pourquoi le gouvernement renouvelle sa demande d'avoir une réunion spécifique du Conseil de sécurité qui lui donnera l'occasion de présenter des preuves concrètes des actes de duplicité, d'espionnage et de déstabilisation de la France à l'encontre du Mali."

Nicolas de Rivière, l'ambassadeur de France auprès de l'Onu, avait auparavant déclaré que la Minusma était "en danger", et appelé le Mali à "renouer des relations de coopération et de confiance avec ses partenaires de la sous-région".

Par ailleurs, Nicolas de Rivière a réagi aux accusations du chef de la diplomatie malienne en déclarant : "Je tiens à rétablir la vérité après les accusations mensongères et diffamatoires du gouvernement de transition malien, telle que contenue dans la lettre transmise au Conseil de sécurité le 15 août et répétées à l'instant devant ce conseil par le ministre des Affaires étrangères du Mali."

Source : DW

Militarisation : La police pose ses conditions !

La militarisation passe très mal au sein du corps de la police malienne. Dans un communiqué, en date du 18 octobre 2022, la Synergie des syndicats de la police nationale a réagi à ce projet. La Synergie veut comprendre les réelles motivations d'un tel projet qui s'apprête à passer devant le Conseil National de la Transition alors que « la démocratie ne rime pas avec une police militarisée ». Aussi, avant l'application dudit projet, la Synergie des syndicats de la police pose une batterie de conditions très fermes...

Le Conseil des ministres, tenu le mercredi 5 octobre 2022, avait adopté un projet de loi portant militarisation de la police nationale et de la protection civile. Cette décision a été prise à une période où les autorités de la transition veulent entamer le retour de l'administration dans certaines zones, autrefois occupées par les groupes terroristes. Or, la décision semble une pilule difficile à avaler pour le corps concerné. Cette militarisation permettra de déployer la Police nationale dans les zones reconquises par l'Armée afin d'y assurer la sécurité des populations et de leurs biens ; et empêcher le retour des forces du mal.

En effet dans un communiqué daté du 18 octobre 2022, la Synergie des syndicats de la police nationale a vivement réagi à cette décision des autorités de la transition. Elle a fait part de sa « **stupéfaction comme l'ensemble des fonctionnaires de Police** » concernant « **L'adoption d'un projet de loi portant militarisation de la Police Nationale le 05 octobre 2022 par communiqué n°2022 42 / SGG du conseil des Ministres** ».

Aussi, la synergie dénonce le fait que cette décision soit prise de manière « **unilatérale** » sans « **consultation** » ; quand bien-même serait-elle une recommandation des Assises nationales de la refondation. Ce projet, souligne le communiqué de la synergie, « **n'a fait l'objet d'aucune consultation des acteurs concernés** ». Et pire, après consultations entre syndicats, et la rencontre avec le Directeur Général de la Police Nationale, le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, la synergie a été surprise de constater que « **ce projet qui va désormais gouverner la vie de toute une corporation est porté de manière unilatérale, sans faire de discussions en Conseil Supérieur de la Police** ». Toutefois, selon la Synergie des syndicats de la Police, ce projet sur lequel le Conseil National de Transition est appelé à prononcer « **apparaît comme la matérialisation sur le papier de ce qui est déjà une réalité sur le terrain, c'est-à-dire, malgré ses mai-**



gres moyens, la Police est présente sur les théâtres d'opérations, partout sur l'ensemble du territoire national et participe à la défense opérationnelle du territoire, mission qui en temps normal est dévolue à l'Armée ».

La synergie ne s'inscrit pas dans une démarche de défiance, car, selon elle, « **la Police Nationale dans son ensemble est prête à apporter sa pierre à la refondation de l'Etat, si cela passe obligatoirement par sa militarisation, cependant elle reste dubitative sur beaucoup de zones d'ombre qui émaillent les contours liés à ce projet** ».

Pour clarifier ces zones d'ombres, une commission de réflexion composée de Commissaires, d'officiers, et sous-officiers de police en activité, à la retraite, et d'experts se sont retrouvés pour élaborer un mémoire de propositions, afin de répondre efficacement aux questions soulevées par la Commission Défense et Sécurité du Conseil National de Transition. Sur ce, la synergie des syndicats a participé le jeudi 13 octobre 2022 à la séance d'écoute sur invitation de ladite Commission au cours de laquelle des conditions ont été posées.

Lors des échanges, les représentants de la synergie ont insisté sur « **la nécessité d'un renvoi pour mener des discussions préalables afin d'aboutir à un projet consensuel dont les contours seront déjà connus avant l'adoption ; la préservation des acquis en terme d'avantages, surtout l'ar-**

chitecture de la Police en la dotant d'un statut militaire spécial car la Police a ses spécificités et les avantages liés à ces spécificités doivent être impérativement préservés, les garanties en amont du maintien des Corps et Grades en ayant des équivalences avec ceux de l'armée afin d'avoir une grille harmonisée dans le nouveau statut ».

Par ailleurs, la Police - étant au service du peuple - estime conserver le droit d'opiner sur la pertinence d'un tel projet de loi. Pour la synergie, « **si cette militarisation émane du peuple, ce même peuple demandera la démantèlement un jour, car la démocratie ne rime pas avec une police militarisée** ».

La synergie, toutefois, demande aux policiers de rester mobilisés, jusqu'à l'aboutissement de la revendication. Elle a, du reste, alerté les plus hautes autorités et pris à témoin l'opinion nationale et internationale des dangers liés à « **une militarisation déséquilibrée, remettant en cause les acquis de la Police Nationale dans sa spécificité** ». Elle se dit engagée jusqu'à la dernière seconde.

Il convient de préciser que, selon ce projet, les fonctionnaires de la Police nationale et de la Protection Civile - engagés en opération - bénéficieront des mêmes avantages que les autres militaires.

Lire en encadré le communiqué de la synergie des syndicats de la police

■ Binadjon Doumbia

Communiqué N°0023sspn

SYNERGIE DES SYNDICATS DE LA POLICE NATIONALE

La synergie des syndicats de la Police Nationale a appris avec stupéfaction comme l'ensemble des fonctionnaires de Police l'adoption d'un projet de loi portant militarisation de la Police Nationale le 05 octobre 2022 par communiqué n°2022-42/SGG du conseil des Ministres. Ce projet qui dit-on est une recommandation des assises nationale de la refondation n'a fait l'objet d'aucune consultation des acteurs concernés.

Après consultations, la synergie s'est investie pour rencontrer le Directeur Général de la Police Nationale, le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile pour comprendre davantage comment ce projet qui va désormais gouverner la vie de toute une corporation est porté de manière unilatérale, **sans faire de discussions en Conseil Supérieur de la Police.**

Ce projet, dont le Conseil National de Transition s'apprête à se prononcer dessus, apparait comme la matérialisation sur le papier de ce qui est déjà une réalité sur le terrain, c'est-à-dire, malgré ses maigres moyens, la Police est présente sur les théâtres d'opérations, **partout sur l'ensemble du territoire national et participe à la défense opérationnelle du territoire**, mission qui en temps normal est dévolue à l'Armée.

Certes la Police Nationale dans son ensemble est prête à apporter sa pierre à la refondation de l'Etat, **si cela passe obligatoirement par sa militarisation**, cependant elle reste dubitative sur beaucoup de zones d'ombre qui émaillent les contours liés à ce projet. C'est pourquoi dans une commission de réflexion composée de Commissaires, d'officiers, et sous-officiers de police en activité, à la retraite, et d'experts se sont retrouvés des jours durant pour élaborer un mémoire de proposition.

Les éléments de langage de ce mémoire de proposition ont servi de répondre efficacement aux questions soumises par la Commission Défense et Sécurité du Conseil National de Transition.

La Police Nationale à travers la synergie des syndicats a participé le jeudi 13 octobre 2022 à la séance d'écoute sur invitation de ladite Commission. Les deux (02) représentants de la synergie ont insisté sur :

- **la nécessité d'un renvoi pour mener des discussions préalables afin d'aboutir à un projet consensuel dont les contours seront déjà connus avant l'adoption,**
- **la préservation des acquis en terme d'avantages, surtout l'architecture de la Police en la dotant d'un statut militaire spécial car la Police a ses spécificités et les avantages liés à ces spécificités doivent être impérativement préservés,**
- **les garanties en amont du maintien des Corps et Grades en ayant des équivalences avec ceux de l'armée afin d'avoir une grille harmonisée dans le nouveau statut.**

Puisque la Police est au service du peuple, elle pourra se réserver le droit d'épiloguer sur la pertinence ou non d'un tel projet de loi et partant, s'y conformer. **Ce qui est sure, si cette militarisation émane du peuple, ce même peuple demandera la démilitarisation un jour, car la démocratie ne rime pas avec une police militarisée.**

En tout état de cause la Police est et demeurera un maillon de la chaîne Etatique donc assujetti à la loi et à l'autorité de l'Etat.

- **La synergie lance un appel à tous les policiers de rester mobilisés, unis, solidaires et surtout professionnels dans l'exercice de leur fonction au quotidien.**
- **Alerte les plus hautes autorités et prend en témoin l'opinion nationale et internationale des dangers liés à une militarisation déséquilibrée, remettant en cause les acquis de la Police Nationale dans sa spécificité.**
- **La Synergie des syndicats de la Police rassure les policiers de son engagement jusqu'à la dernière seconde ou elle perdra le droit de revendiquer et remercie l'ensemble des policières et policiers de la confiance placée en elle.**

Ont signé :



BLOCS DIGNITE



APRM



SIP



SNOP



Bamako le 18 Octobre 2022.

Éducation : Les enseignants affutent leurs armes

Ils sont sortis en masse pour participer à leur assemblée générale d'information synchronisée. Eux, ce sont les soldats de la craie. Cette forte mobilisation prouve à suffisance que les syndicats de l'éducation, signataires du 15 octobre 2016, sont résolument engagés jusqu'à l'application de l'article 39 du statut du personnel enseignant. Il s'agissait pour les organisateurs d'inviter les militants à la mobilisation générale, à l'engagement pour l'atteinte de l'objectif commun et au sursaut véritable...

La synergie des enseignants déplore le manque de volonté des autorités de trouver une solution définitive au point d'achoppement, qu'est l'application stricte des dispositions de l'article 39 du statut du personnel enseignant. Elle reproche au gouvernement, en effet, d'entretenir la crispation de la solution. Selon les responsables syndicaux de l'éducation, depuis la dernière assemblée générale, tenue le 18 mai 2022, aucune négociation ou discussion sérieuse n'a eu lieu entre le gouvernement et les syndicats de l'Éducation signataires du 15 octobre 2016. Pire, ils enfoncent le clou en estimant cette attitude du gouvernement prouve, à suffisance, sa mauvaise foi à trouver une solution adéquate, équitable à la question qui l'oppose aux syndicats.

Et cela, malgré les concessions douloureuses acceptées par les syndicats et les sacrifices consentis en suspendant les mots d'ordre en raison des sanctions imposées à notre pays

par la CEDEAO et l'UEMOA d'une part ; d'autre part, ils ont tenu à accompagner le gouvernement dans l'organisation des examens inédits dans l'histoire récente de notre pays. Cependant, il est important de porter à la connaissance du public qu'une tentative de négociation a eu lieu le 28 août 2022, qui malheureusement a échoué en raison de problèmes techniques. Au regard de tout ce qui précède, les syndicats de l'éducation signataires du 15 octobre 2016 sont convaincus que pour faire bouger les lignes, la seule bonne foi des syndicats ne suffit pas, il faut une mobilisation et des actions fortes. Des actions nécessitant le soutien et l'accompagnement de toutes les enseignantes et de tous les enseignants surtout, à un moment où toute revendication ou demande est interprétée comme étant contre quelqu'un.

Pour se faire entendre, les syndicats de l'éducation - signataires du 15 octobre 2016 -, ont programmé une batterie d'actions pour l'abou-

tissement de leur revendication. Il s'agit, entre autres, de l'organisation des assemblées générales dans les établissements, la saisine du Président de la Transition, Chef de l'Etat à travers un écrit, la tenue des réunions avec des regroupements de la société civile notamment la FENAPEEM, la Fédération des CGS du Mali, l'organisation d'une conférence de presse pour prendre à témoin l'opinion publique nationale et internationale, la tenue d'une réunion de prise de décision sur les modalités et le contenu du préavis. A les entendre, le moins qu'on puisse dire est qu'ils ne sont pas prêts de lâcher prise. Cette déclaration laisse entrevoir, très sérieusement, que l'année scolaire 2022-2023 sera perturbée par des grèves perlées.

Face à ce bras de fer annoncé, entre le gouvernement et les syndicats signataires de l'éducation du 15 octobre 2016, les parents d'élèves sont inquiets du devenir de leurs enfants. Il faut rappeler que, si l'année scolaire 2021-2022 a été relativement stable, les précédentes ont été secouées par les mouvements de grève, réduisant ainsi le temps d'apprentissage des élèves des écoles publiques.

Aussi, les syndicats de l'éducation signataires du 15 octobre 2016 réclament justice pour l'assassinat lâche et ignoble de leur collègue Ouattara Ramata Togola. Dans la même veine, ils condamnent avec la dernière rigueur les intimidations et les menaces proférées contre les camarades et collègues de Kadiolo. Ils se disent pétrifiés par les injures grossières - du jeune Djibril Diawara de la 8ème année de l'école DONISO - proférées contre son professeur d'Anglais. Ces injures ne sont pas seulement adressées à l'enseignant, mais à tous les enseignants du Mali ; et elles ne sont que la partie visible de l'iceberg de ce que vivent les enseignants. Les syndicats condamnent avec fermeté ces actes ignobles et interpellent les autorités pour que ce cas serve d'exemple.

■ Ibrahim Sanogo



Témoignage d'une victime du cancer du sein : **Fatoumata Traoré raconte son calvaire !**

Le ministère de la Santé et du Développement social a lancé, la semaine dernière, la campagne nationale de dépistage du cancer de sein et du col de l'utérus, A cette occasion, nous avons recueilli le témoignage de Fatoumata Traore, victime de cette maladie. Elle a exprimé son regret, et invité les autres femmes à se faire consulter dès le moindre soupçon...



Relant son calvaire, lors des cérémonies officielles, elle voudrait se servir de son exemple pour conseiller d'autres femmes, dans des situations à risque, à se faire dépister le plus tôt que possible. « **Je ne suis pas fière de moi, car je suis un mauvais exemple. J'ai gardé le silence durant toute ma jeunesse sur l'existence de ce kyste qui s'agrandit petit à petit, sans pour autant prendre conscience que**

c'était grave. Je pensais que ça faisait partie de moi. Plus le kyste évoluait, plus je sentais des douleurs. Même devenu plus gros, je le cachais à l'aide de mon soutien-gorge et je continuais mes travaux ménagers. Mais le soir, je ne pouvais pas dormir, c'est mon fils qui m'aidait à placer un bout de pagne sous mon sein atteint, pour que je puisse dormir », a-t-elle expliqué.

Fatoumata TRAORE est membre de l'association ALMAC (Association de Lutte Contre les Maladies Cancéreuses). Au cours de son témoignage, elle a dit avoir laissé grandir cette maladie en elle sans s'en soucier, encore moins se faire consulter malgré les nombreuses alertes.

Elle a ajouté que, « **malgré la prise de calmants, la douleur ne disparaissait pas. Finalement, poursuit-elle, lorsqu'elle s'est rendue à l'hôpital, les spécialistes lui ont annoncé le pire. Car, en effet, compte tenu de l'état avancé de la maladie, sa seule chance était une ablation du sein. «Je me suis résignée et j'ai accepté** », a-t-elle raconté.

«**Je regrette d'avoir laissé cette maladie se manifester en moi** », a-t-elle déclaré, émue.

Poursuivant son témoignage, elle a souligné que, lorsque le sein a commencé à cicatriser, les médecins lui ont expliqué que, les poumons sont aussi affectés. « **Grâce à Dieu et aux traitements d'urgence, le Kyste du poumon a pu fondre, sinon, je risquais de faire aussi une opération des poumons**», s'est-elle réjouie.

En outre, Fatoumata Traoré a évoqué les difficultés qu'elle a rencontrées durant cette maladie. «**J'ai eu des difficultés dans ma vie conjugale à cause de cette maladie, car mon mari avec qui j'ai eu deux enfants m'a répudié. Ce sont mes deux parents qui continuaient à m'aider avec les traitements jusqu'à leurs morts. Je n'avais plus personne pour m'aider, je me débrouillais pour aller récupérer mes médicaments au Luxembourg. C'est grâce à l'association ALMAC que je suis arrivée à m'en sortir.** », a-t-elle révélé.

L'occasion était opportune pour elle, d'exhorter les hommes à soutenir leurs conjointes en cas de maladies. «**Je lance un appel aux hommes, pour soutenir leurs femmes face à pareille maladie, car, ils ne doivent pas oublier que, le mariage est pour le meilleur et pour pire**», a lancé Fatoumata Traoré.

Pour conclure, elle a invité toutes les femmes qui sont atteintes du cancer du sein ou de l'utérus, à se faire consulter au moindre soupçon.

■ Maffenin Diarra

Enseignement supérieur : Aliou Diarra nouveau SG du SNESup

Avec 17 membres, le nouveau bureau du Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNESup) s'engage à redynamiser le secteur de l'enseignement, par l'amélioration des conditions de travail et de vie des enseignants

L'incompétence de l'ancien bureau du SNESup, sous les ordres du Dr Abdou Mallet et son refus d'organiser le congrès ordinaire, a poussé le tiers des secrétaires généraux des comités à agir dans l'intérêt supérieur de cet ordre d'enseignement dans notre pays. C'est dans cet esprit qu'ils ont tenu, le samedi 15 octobre 2022, dans l'enceinte de la Faculté des sciences économique et de gestion (FSEG) de Bamako, le 6ème congrès extraordinaire dudit syndicat. Ce congrès a permis de mettre en place un nouveau bureau ; et de formuler plus d'une trentaine de recommandations.

Celles-ci, en effet, entrent dans le cadre de

l'amélioration des conditions de travail du personnel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Il s'agit, de doter le SNESUP d'un siège et d'un secrétariat permanent, de limiter le mandat du secrétaire général à deux (02), de créer un corps spécial des travailleurs de l'enseignement supérieur, d'appliquer la prime de recherche à l'ensemble des enseignants-chercheurs, de créer des Palmes académiques nationales pour les enseignants-chercheurs, de rendre l'organigramme du CEN visible au siège, d'octroyer un passeport de service aux enseignants-chercheurs, d'intégrer l'ensemble des contractuels de l'enseignement supérieur dans la

fonction publique de l'État, de créer un périmètre de sécurité dans chaque espace universitaire et scolaire (avec personnel et contrôle électronique), de construire des infrastructures pour l'amélioration des conditions de travail du personnel de l'enseignement supérieur.

A celles-ci s'ajoutent : le respect des textes pour les nominations des responsables des structures de l'enseignement supérieur, la dotation des enseignants-chercheurs (chargés de cours) de trousseaux pour aider à préparer la rentrée, la réglementation de l'utilisation des logos des universités et grandes écoles par les structures privées, l'exigence du respect des cartes universitaires et scolaires (plan de création), l'amélioration des infrastructures routières donnant accès aux structures universitaires (le pôle universitaire de Kabala), la dotation des structures de l'Enseignement supérieur de crèches scolaires.

D'autres recommandations, non moins importantes, ont attiré l'attention des congressistes. Il s'agit : de donner plus d'autonomie de gestion financière aux structures de l'enseignement supérieur (faculté, institut ...), d'harmoniser les primes de recherche des responsables de l'enseignement supérieur, d'appliquer le décret no 2016-0001 / P - RM du 15 janvier 2016 sur les frais de mission dans toutes les institutions de l'enseignement supérieur ; de procéder à la formation syndicale des comités, de procéder au renouvellement des bureaux des comités dans un délai maximum de six mois, de procéder au recrutement des enseignants - chercheurs en qualité et en quantité suffisantes pour permettre aux IES de faire face à l'effectif grandissant des étudiants, d'allouer une prime d'intéressement à tout le personnel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique etc.

Après sa désignation à l'issue du congrès, le nouveau secrétaire général, Aliou Diarra a appelé à l'union de tous les collègues enseignants. Ce faisant, il a demandé à ses camarades, membres du bureau, de tenir toujours un discours d'apaisement. Il a aussi encouragé les collègues réticents à les rejoindre ; car, dira-t-il, tous les efforts doivent être orientés pour mettre en place des mécanismes, permettant d'améliorer les conditions de travail des enseignants du niveau supérieur.

Ky Zerbo



Amitié Mali – Chine : Les résultats concrets avec l'Institut Confucius

Ils sont une trentaine de diplômés de la langue chinoise avec, pour niveau d'études, la licence. Ils sont issus des promotions 2021 et 2022

La coopération sino-malienne ne cesse d'engranger des résultats dans le domaine de la formation. En témoigne ceux du partenariat conclu entre l'Ambassade de la République populaire de Chine et l'Université des lettres et des sciences humaines de Bamako (ULSHB), portant création de l'Institut Confucius, sis à l'ex Décanat de la FLASH. Aussitôt créé, l'Institut Confucius s'est doté d'une direction générale, sous la conduite du Docteur Belco. Il s'est ainsi attelé à sa première vocation, qu'est la formation. L'institut, ensuite, a reçu une première vague d'étudiants, optant pour la langue chinoise à titre de spécialisation.

Ceux-ci, après des années d'études et sous l'encadrement de professeurs rompus à la langue chinoise, ont réussi leur examen de fin de cycle. Pour leur permettre d'être compétitifs sur le marché de l'emploi, la direction de l'Institut Confucius - sous les orientations de l'Ambassade de Chine au Mali - a organisé une cérémonie de graduation à leur honneur. C'était ce lundi 17 octobre 2022, dans l'enceinte de l'Institut.

Placée sous la haute présidence de l'Ambas-

sadeur de Chine au Mali, Son Excellence M. CHEN Zhihong, ladite cérémonie a aussi enregistré la présence du recteur de l'ULSHB, Pr Idrissa S Traoré, d'un ancien ministre de l'éducation nationale, des doyens des facultés, des récipiendaires, du cabinet de l'Ambassade etc. Prenant la parole, SE M. CHEN Zhihong dira que cette remise de diplôme marque la reconnaissance des acquis d'apprentissage à l'université et la fin de la vie universitaire. « Quand vous commencerez à travailler, vous assumerez plus de responsabilité et de missions. Pour accomplir l'évolution et le changement de rôle, je vous propose trois aspirations. Premièrement, devenez le constructeur de la nation. Vous aurez à faire beaucoup de choix tout au long de la vie, tel que la spécialité universitaire, un emploi, etc. Cependant il y a deux éléments que vous ne pouvez pas choisir, ce sont vos parents et votre pays natal. En tant que fils et fille de parents, vous devez contribuer à l'amélioration de la vie de famille. En tant que citoyen malien, vous devez contribuer au développement de la nation. En mettant la planification des carrières personnelles au profit du redressement de l'État malien, vous

allez devenir un membre utile à la famille, à la société et à la nation. Deuxièmement, devenez le présentateur de l'image malienne. Troisièmement, prenez le relais de l'amitié sino - malienne. La Chine et le Mali sont étroitement liés, l'un à l'autre, par une amitié marquée par une histoire longue, un départ à haut niveau et une base solide. » a-t-il expliqué aux récipiendaires.

SEM. CHEN Zhihong a également ajouté que, cette coopération est le fruit de la mise en place des projets dans le cadre du FOCAC et de l'Initiative " La Ceinture et la Route. « De plus en plus d'entreprises chinoises, des casques bleus chinois, la mission médicale chinoise et des enseignants chinois résident au Mali. C'est dans ce cadre que les chinois travaillent avec les amis maliens pour le bien-être du peuple. Aussi, pour encore magnifier cette coopération bilatérale, l'Ambassade de Chine compte commémorer les fruits exemplaires de celle-ci par une exposition-photo au Mémorial Modibo Keita, pendant tout ce mois d'octobre. Laquelle devrait porter sur cette coopération pragmatique entre la Chine et le Mali. Ladite exposition sera ouverte au public.

Le recteur de l'ULSHB, Pr Idrissa S Traoré, de son côté, a d'abord rendu un vibrant hommage à la République populaire de Chine, à travers ces gouvernements qui ont toujours entretenu une relation de coopération franche et digne de confiance avec le Mali ; avant d'exprimer sa fierté pour l'Institut Confucius, pour la qualité des formations qu'il offre aux étudiants maliens.

Ky Zerbo





Bientôt la rentrée académique 2022-2023



Apprendre pour réussir sa vie et dans la vie et servir l'humanité
Passez une année universitaire subliminale avec UCAO-UUBa

Université Catholique de l'Afrique de l'Ouest
Unité Universitaire à Bamako



Hamdallaye - porte 85 - Rue 109
BP E4165 Bamako MALI



+223 20 29 56 31 / 20 29 56 28



ucao.uuba@gmail.com



Université catholique de l'Afrique de l'Ouest de Bamako



www.ucao-uuba.org

Paix et cohésion sociale : Les femmes médiatrices africaines en conclave

Le Grand hôtel abrite du 18 au 20 octobre un forum d'apprentissage et d'échanges des femmes médiatrices africaines. Initié par l'Aide de l'Église norvégienne (AEN), ce forum est une rencontre pour l'engagement des forces motrices en faveur du rôle des femmes dans la consolidation de la paix. La cérémonie d'ouverture était présidée par le représentant du ministre de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, Arouna SAMAKÉ. C'était en présence de la directrice exécutive de l'Aide de l'Église norvégienne, Catherine SELAND ; de la directrice exécutive de la fraternité des églises et des conseils chrétiens des Grands Lacs et de la corne de l'Afrique, Jeannette UWIZEYE et des femmes venues de plusieurs pays.

Cette rencontre a été initiée pour éviter le fossé intergénérationnel entre les femmes. L'objectif est de combler les lacunes et renforcer les capacités en matière de médiation chez les femmes et de les préparer à appuyer les efforts de médiation actuels et futurs.

Il s'agit de créer une plateforme de partage d'expériences et d'apprentissage entre différentes générations sur la gestion et la résolution des conflits en Afrique ; créer un réseau de plaidoyer de médiatrices africaines ciblant les autorités responsables aux niveaux régional et continental ; élaborer un plan d'action conjoint de plaidoyer ciblant l'union africaine sur l'agenda FPS.

La directrice exécutive de l'Aide de l'Église norvégienne, Catherine SELAND, a souligné que depuis plus de trois décennies, son organisation, à travers son mandat de renforcement des organisations de la société civile, privilégie l'approche de partenariat avec les organisations locales et nationales.

Son organisation, a-t-elle fait savoir, concentre ses efforts sur les domaines comme l'eau, l'hygiène et l'assainissement, les violences basées sur le genre et la santé de la reproduction ainsi que la consolidation de la paix et la cohésion sociale.

La directrice exécutive de la fraternité des églises et des conseils chrétiens des Grands Lacs et de la corne de l'Afrique, Jeannette

UWIZEYE, a ajouté que le forum était une occasion de partage d'expériences avec les femmes maliennes dans le cadre de la paix.

Elle a soutenu que c'est le commencement d'un nouveau système de réseautage. « Nous sommes des femmes et nous avons beaucoup de choses en commun en termes d'épreuves et de succès », a-t-elle justifié.

Le Représentant du ministre de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, Arouna SAMAKÉ, a indiqué que depuis 1984 l'Aide de l'Église norvégienne travaillait pour et avec les populations pauvres et marginalisées à travers des programmes de développement, d'assistance humanitaire et de plaidoyer.

« Cette grande initiative portée par l'Aide de l'Église norvégienne et ses partenaires est à encourager à travers des mécanismes d'appui allant dans le sens du renforcement des capacités et de partages d'expériences au profit des femmes africaines », a affirmé M. SAMAKÉ.

Il a soutenu que ce Forum a tout son sens surtout dans le contexte actuel où la question de la participation des femmes au processus de médiation pour un retour rapide à l'ordre

constitutionnel est au centre de la refondation de l'État malien ainsi que les autres pays de l'Afrique.

Aux dires du représentant du ministère, les femmes étant au cœur des processus de médiation, il est primordial de tenir compte de toutes les sensibilités, dont celles des femmes, en rendant effective la prise en compte de leur vision dans les différents processus, mécanismes et sphères spécifiques de décisions

« Ce Forum est une occasion d'acquérir de nouvelles compétences et de partager les expériences, mais aussi de discuter sur les obstacles, les défis à relever et les opportunités pour une participation effective et efficace des femmes aux processus de médiation », a expliqué Arouna SAMAKÉ.

Il a rassuré que le ministère de la Promotion de la femme, de l'enfant et de la famille s'engage à accompagner cette initiative et recommande aux initiateurs de multiplier ce genre de cadre d'échange.

PAR MODIBO KONÉ
Source : InfoMatin



Me Mountaga Tall : « Cette constitution, comme celle de 1992, ne sera que ce qu'en feront les Maliens »



Avant tout, il convient de s'entendre sur la nature du document produit par la Commission de Rédaction de la Nouvelle Constitution du Mali qui s'intitule textuellement « Avant-Projet de Constitution de la République du Mali ». Un avant-projet n'est autre chose que la rédaction provisoire ou l'étude préparatoire d'un projet. Les ingénieurs ou autres concepteurs ou bâtisseurs d'ouvrages diront une maquette ou une esquisse. Cette première précision me paraît utile pour cerner les contours des débats en cours. Pour l'instant, rien n'est gravé dans le marbre et les discussions et analyses sont certainement utiles et doivent être bienvenues. Ensuite, il faut accepter le fait que l'unanimité autour d'un projet aussi attendu qu'ambitieux est impossible. Elle ne peut se réaliser ni chez les citoyens intéressés au premier chef, ni chez les « sachants » et autres analystes, ni même au sein de la commission de rédaction même si une obligation de réserve doit prévaloir chez ses membres. Je sais que même les autorités qui prennent l'initiative d'une nouvelle constitution ont quelques contrariétés face au produit fini qui leur est livré. C'est pour toutes ces raisons, au demeurant, qu'une campagne ré-

férendaire suivie d'un référendum sont organisés avec parfois des résultats serrés dans certains pays. L'important en cette matière est d'être le plus consensuel possible, le moins clivant et de ne surtout pas faire de l'écriture d'une nouvelle constitution un moyen de faire prévaloir des visions personnelles ou des intérêts politiques et encore moins de faire prévaloir un groupe sur l'autre. Je pense qu'il en a été ainsi.

Ces observations faites, je crains qu'une appréciation technique de l'avant-projet – article par article par exemple – ne soit fastidieuse voire impossible dans notre cadre. Car nonobstant la qualité du document pour laquelle il faut féliciter les membres de la commission de rédaction, il y a bien évidemment quelques points qui peuvent être améliorés.

La réflexion pourrait ainsi se poursuivre sur l'autorité qui déterminera la politique de la nation en cas de cohabitation ou sur les clarifications à apporter sur le type de régime proposé. On peut également s'interroger sur le rôle du Haut Conseil de la Nation qui pouvait être la fusion du CESC et du Haut Conseil des Collectivités actuels. Ainsi on impliquerait davantage les légitimités religieuses et tradition-

nelles dans la vie de la Nation sans les exposer aux prises de position politiques et partisans inévitables dans une chambre parlementaire. Je ne suis pas aussi sûr que la navette parlementaire que suppose deux chambres au Parlement soit gage d'efficacité dans notre environnement politique et économique. Par ailleurs, l'on peut constater que le louable souci de pédagogie a quelquefois conduit à insérer dans la Constitution des normes qui relèvent normalement de la loi organique et parfois même de la loi ordinaire.

Il y a aussi, et c'est plus important, certaines dispositions, qui dans leur application, pourrait poser des problèmes d'articulation, de fonctionnement et de stabilité des Institutions. Il est vrai que les Assises nationales de la Refondation sont passées par là avec ses conclusions dont il fallait impérativement tenir compte. Ce sont d'ailleurs ces conclusions qui constituent l'aune principale d'appréciation de l'Avant-projet même si certaines d'entre elles posaient de sérieux problèmes de légistique voire d'équilibre et de stabilité politique et institutionnelle.

Je voudrais terminer sur la pertinence et le moment de la rédaction d'une nouvelle constitution qui sont contestés par certains. Le besoin d'une nouvelle constitution ne doit pas être interprété comme la « mise à la poubelle » de la Constitution de 1992 qui, quoi qu'en en dise, a tenu trente ans. Mais, depuis son adoption, la pratique politique et institutionnelle du Mali a mis en évidence la nécessité d'intégrer de nouvelles dispositions. Car souvenons-nous, c'était notre première expérience d'une constitution pluraliste et démocratique. Face à ces impératifs et après trois tentatives infructueuses et la demande insistante des Maliens à travers les ANR, le travail ne pouvait plus être différé. Et la date indiquée pour le référendum constitutionnel doit rassurer ceux qui pensaient que l'initiative de la nouvelle constitution n'était qu'un stratagème pour proroger la Transition.

Je dirais pour conclure que cette constitution, comme celle de 1992, ne sera que ce qu'en feront les Maliens, gouvernants comme gouvernés. Les premiers en faisant preuve de vertu républicaine et démocratique et les seconds, en jouant leur rôle de sentinelle vigilante.

Me Mountaga TALL
L'ESSOR N° 19762 du 18 OCTOBRE 2022

Coups d'État au Mali et au Burkina : La sortie ratée de François Hollande

Un ancien président de la République, doit en principe avoir le recul et l'expérience nécessaires pour bien appréhender les enjeux de politique internationale et éclairer utilement ses successeurs. En l'occurrence, l'ancien président français François Hollande, hier accueilli en héros et en ami, devait aider Emmanuel Macron à recoudre le tissu effiloché entre le Mali et la France. Que nenni ! Au contraire il verse de l'huile sur le feu alors que ni le Mali, ni la France ne gagnerait en maintenant cette brouille. Ainsi, dans une interview accordée à nos confrères de TeleSud, l'ancien président français François Hollande a accusé les militaires au pouvoir au Mali et au Burkina Faso d'avoir fait les coups d'État pour des « intérêts liés à la Russie ». Cette déclaration, en plus des accusations portées contre la transition malienne par le gouvernement de Macron, prouve que l'élite française n'est pas consciente de l'échec de l'armée, même de la politique récente française dans le Sahel, particulièrement au Mali et au Burkina Faso.



Venue en héros en 2013, l'armée sera repartie du Mali sans gloire. Son départ, bien que réclamé depuis l'ère IBK, n'a été effectif que sous cette transition. La France est partie parce que les nouvelles autorités maliennes ont changé de fusil d'épaule dans l'intérêt du peuple. Elles ont décidé, en toute responsabilité, d'aller vers d'autres partenaires. Et depuis, le Mali est accusé de tous les maux non seulement par le pouvoir français actuel, mais aussi par d'autres anciens hauts responsables. C'est le cas de l'ancien président François Hollande.

Chez nos confrères de TeleSud, il s'est longuement prononcé sur l'intervention française au Mali. Il a accusé le Mali d'être incapable d'organiser ses propres forces armées. « **La situation s'est aggravée pour plusieurs raisons. La première : Le Mali, lui-même, ne sait pas organiser avec ses propres forces armées pour sa sécurité ; et les Africains n'ont pas pu eux-mêmes faire l'affaire. Le G5 Sahel qui aurait pu prendre le relais de la France et des Nations unies en ce moment n'a pas été à la hauteur** », a-t-il laissé entendre. Comme pour répondre

à certains Maliens qui accusent la France d'être au Mali pour son propre intérêt, Hollande indique que les soldats français qui sont morts ne sont pas morts pour les mines d'or Mali ou des pays voisins.

Hollande fait porter à la Russie le chapeau de l'échec français

En République centrafricaine comme au Mali, les autorités ont décidé d'aller vers la Russie dans le cadre de la lutte contre l'insécurité. C'est ce qui a certainement choqué les autorités françaises. Au lieu de reconnaître son échec, Hollande accuse la Russie d'entretenir ce qu'il qualifie de sentiments anti-français. « **Lorsque, pendant des années, il y a la présence d'une force étrangère qui ne règle pas définitivement le problème, c'est-à-dire la présence des groupes djihadistes, qui martyrisent les populations, il y a un moment où il y a une place pour la propagande. La Russie a surfé sur cette vague-là. Cela est vrai avec la RCA, le Burkina Faso** », a-t-il accusé. Il a indiqué, dans ses propos, que les forces françaises

n'ont pas été envoyées pour des intérêts. « **Quand j'envoyais la force française au Mali, ce n'est pas pour chercher un avantage financier ou matériel ou même politique. C'est parce que je répondais à ce devoir de solidarité. Les soldats français qui sont morts ne sont pas morts pour les mines d'or ou sur les ressources du Mali ou des pays voisins. Ils sont morts parce qu'ils voulaient apporter des soutiens à des populations déboutées par des groupes terroristes. Ce qui est mauvais c'est la succession des coups d'État. Au Mali deux coups d'Etat, au Burkina Faso deux coups d'État. A chaque fois, c'est pour des intérêts liés à la Russie** », a-t-il soutenu sur TéléSud.

La mauvaise foi de Hollande

L'ancien président de la République française a affiché sa mauvaise foi en accusant la Russie d'être derrière les coups d'État au Mali et au Burkina Faso. Il est trop facile de tout imputer aux Russes. Hollande, qui fait preuve d'une fuite de responsabilité et d'un déni de réalité, doit savoir que ces coups d'État surviennent sur fond de colères populaires profondes « **Les populations sont en colère par rapport aux conséquences désastreuses de l'intervention militaire en Libye qui a déstabilisé toute la région ; par rapport aux interventions militaires de Barkhane à Takuba qui ont complètement échoué** », déclarait récemment le député européen Marc Botenga qu'Hollande gagnerait à écouter.

Anguimé Ansama

Pour la paix et le vivre ensemble : Le patrimoine culturel de Bandiagara en réhabilitation

La première réunion du comité de pilotage du projet de reconstruction et de réhabilitation du site des Falaises de Bandiagara (pays dogon), a été tenue, hier mardi. La cérémonie d'ouverture des travaux était présidée par le Secrétaire général du ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie Hôtelière, Hamane Cissé.



Le projet, lancé en août dernier, à Bandiagara, a pour objectif de reconstruire et de réhabiliter le patrimoine détruit, notamment des habitations, des greniers et des Togunas, a souligné le représentant de l'UNESCO au Mali, Edmond Moukala. Précisant que les localités concernées sont Ogossagou, Sobaneda, Djombolo et Tégourou.

Selon lui, les activités ont démarré timidement mais avec assurance grâce aux implications des acteurs locaux. Malgré les résultats préliminaires encourageants, les défis restent importants et complexes, à cause de la situation sécuritaire et de la forte attente des populations pour ce projet. C'est pourquoi, il a salué et encouragé la dynamique déjà enclenchée par son équipe et celle du gouvernement, en

collaboration avec les autorités et les populations des villages cibles. L'occasion de saluer l'appui financier de la Fondation ALIPH pour la réalisation du projet, « l'atteinte des objectifs du projet nécessite une stratégie intégrée et une approche participative incluant une pluridisciplinarité à travers l'adhésion et l'implication de toutes les parties prenantes », a-t-il précisé.

Pour sa part, le Secrétaire général du ministère de l'Artisanat, de la Culture et de l'Industrie hôtelière, Hamane Cissé, a rappelé l'engagement des autorités dans la reconstruction des patrimoines culturels, malgré le contexte sécuritaire. Avant de réaffirmer qu'il ne doute point que les bénéfices et les impacts attendus du projet permettront de renforcer la pro-

motion de la culture de la paix entre les communautés, la cohésion sociale, le dialogue des cultures, le vivre ensemble et de recoudre le tissu social. Car, dit-il, le patrimoine culturel est sans doute facteur de toutes ces valeurs fondamentales sociales.

L'ouverture des travaux été marquée par l'intervention par visioconférence de la Directrice « Culture et Situations d'Urgence », Krista Pikkat et le Directeur exécutif de la Fondation Alliance internationale pour la Protection du Patrimoine dans les zones de conflit (ALIPH), Valery Freland.

O.B

Source : l'Indépendant

Tchad : À Walia, les inondations plongent les habitants dans la détresse



Les pieds dans l'eau, Antoinette Nemeracie s'échine à ramasser des morceaux de tôle sous les ruines de sa maison de Walia à N'Djamena, détruite par des inondations causées par des pluies diluviennes qui se sont abattues sur la capitale tchadienne ces derniers jours.

Plusieurs dizaines de maisons se sont écroulées dans ce quartier pauvre du sud de la ville qui borde le fleuve Chari dont le lit a débordé la semaine dernière jusqu'à 5 mètres de haut, emportant les quelques digues de fortune construites par les habitants pour freiner l'avancée des eaux, a constaté un journaliste de l'AFP.

"Les digues censées contenir le débordement du fleuve Chari ont cédé jeudi matin à 8 heures et ma maison a été entièrement engloutie", raconte M. Nemeracie.

La mairie du 9^e arrondissement affirme avoir recensé plus de 60.000 sinistrés, tandis que le transport de la population et de leur biens vers des zones sécurisées est assuré par une centaine de membres des forces de l'ordre. "On déplore la mort d'une femme âgée chez elle il y a une semaine et pas de blessés", a précisé le maire, Mahamat Saleh Kerima.

Des tentes ont été installées sur trois sites pour accueillir près de 2.000 personnes. "D'autres projets de construction se feront ailleurs pour accueillir les sinistrés. Certains ont rejoint leur famille au centre-ville pour se mettre à l'abri", a-t-il ajouté.

- Sous l'eau -

"La montée des eaux cette année dépasse les niveaux des années antérieures. Une grande partie du 9^e arrondissement est sous l'eau. La commune a fourni aux habitants des sacs vides et du sable pour construire des digues. Des ONG et le gouvernement ont apporté leur soutien", a poursuivi l'édile.

A l'aide d'une corde, Antoinette Nemeracie attache les quelques morceaux de tôles récupérés dans les décombres de sa maison et les dépose dans une pirogue qui doit l'évacuer avec sa famille.

"Les gens sillonnent les rues à bord de pirogue pour voler les biens abandonnés dans les habitations effondrées", raconte la trentenaire qui indique qu'on lui a déjà dérobé des bijoux, de l'argent et une bonbonne de gaz.

Matelas, marmites, chaises, tasses gisent le long de l'axe principal vers le pont de Chagoua qui relie Walia à la capitale.

Non loin, Marie Noëlle Aziza hèle une voiture pour aller récupérer une partie de ses affaires trempées qu'elle a réussi à sauver. "On n'a pas un endroit où loger, nos effets sont dans la rue. (...) Les eaux nous ont envahis. J'ai perdu mon argent et mon or. Je n'ai plus rien", se lamente la quarantenaire.

Ngartoim Ndojinga habite le quartier depuis son enfance. Le sexagénaire n'a "jamais vu" un "débordement des eaux d'une telle ampleur".

Assis sur une digue de sac de sable qui pourrait céder à tout moment, ce chef de carré qui représente la population auprès des autorités locales peaufine une stratégie avec quelques proches pour tenter de juguler les eaux.

"Nous avons peur que les digues cèdent. Nous avons besoin de sable, de sacs et de nourritures pour faire face. Nous avons été secourus par les autorités communales et les forces de l'ordre pour évacuer les sinistrés", explique M. Ndojinga.

Plusieurs jeunes hommes remplissent activement des sacs de sable pour renforcer les digues qui résistent encore, tandis que d'autres installent des passerelles pour que les habitants circulent sans patauger dans l'eau. "On a prévu une année excédentaire de pluviométrie qui va causer des inondations dans certaines localités. Nous avons demandé aux autorités de renforcer les digues dans la ville de N'Djamena, malheureusement les mesures adéquates n'ont pas été prises", regrette Singambaye Djekounda, directeur des applications météorologiques et climatologiques à l'Agence nationale météorologique, interrogé par l'AFP.

Depuis fin juin, plus de 340.000 personnes ont été affectées par des inondations au Tchad, pays enclavé d'Afrique centrale parmi les moins développés de la planète, selon un bilan provisoire de l'ONU.

AFP

RDC : Procès à Kinshasa de l'assassinat de l'ambassadeur d'Italie en 2021 dans l'Est



Cinq Congolais, qui nient les faits, ont comparu mercredi devant la justice militaire à Kinshasa pour l'assassinat en 2021 dans l'est de la RDC de l'ambassadeur d'Italie Luca Attanasio, tué par balles après avoir été pris dans une embuscade, a constaté une équipe de l'AFP.

Un sixième prévenu, en fuite, est jugé par défaut par le tribunal de garnison de la capitale de la RD Congo, siégeant en audience foraine sous une grande tente kaki dans l'enceinte de la prison militaire de Ndolo à Kinshasa, où sont détenus les accusés.

Le procès avait commencé le 12 octobre mais avait été immédiatement suspendu à la demande des avocats commis à la défense, qui avaient souhaité pouvoir prendre connaissance du dossier.

De nouveau, le fond de l'affaire n'a pas été étudié à la reprise de l'audience mercredi, un des avocats, Me Joseph Amzati, ayant demandé au tribunal militaire de se déclarer incompétent, au motif notamment que ses clients, arrêtés à Goma (Est) début 2022, sont des civils.

Il a aussi réclamé leur remise en liberté pro-

visoire car, a-t-il ajouté, "ils clament tous leur innocence pure et simple".

Pour le compte du ministère public, le lieutenant-colonel magistrat Joseph Malikidogo s'est opposé aux deux requêtes.

Les prévenus, a-t-il expliqué, sont jugés pour meurtre, association de malfaiteurs et "détention illégale d'armes et munitions de guerre", ce dernier chef relevant bien selon lui de la justice militaire. "Le meurtre a été commis avec des armes de guerre", a-t-il insisté. Quant à la liberté provisoire, a poursuivi le lieutenant-colonel, "je ne sais pas ce qui justifierait ça!". Les faits jugés "sont d'une gravité indescriptible", a-t-il relevé, estimant qu'"il serait très scandaleux que des personnes poursuivies pour des faits aussi graves soient remises en liberté".

Le tribunal a alors de nouveau suspendu les débats et prévu de rendre sa décision sur les demandes de la défense mercredi prochain, le 26 octobre.

Les accusés, alignés debout devant leurs juges, n'ont pas pris la parole. Il leur a simplement été expliqué, par le biais d'un interprète en swahili, langue parlée dans l'est de

la RDC, la teneur de l'audience, à laquelle a notamment assisté l'ambassadeur d'Italie Alberto Petrangeli.

Son prédécesseur, Luca Attanasio, 43 ans, était mort le 22 février 2021 après avoir été blessé par balles lorsque le convoi du Programme alimentaire mondial de l'ONU (PAM) dans lequel il circulait avait été pris dans une embuscade au nord de Goma, aux abords du parc national des Virunga, une région en proie aux violences de groupes armés depuis près de 30 ans.

Son garde du corps italien, le carabinier Vittorio Iacovacci, et un chauffeur congolais du PAM, Mustapha Milambo, avaient aussi été tués.

En janvier dernier, la police congolaise avait annoncé avoir arrêté des auteurs présumés de cette attaque, des "criminels" qui au départ n'avaient semble-t-il pas l'intention de tuer l'ambassadeur, mais de le kidnapper et de demander un million de dollars pour sa libération.

AFP

Sénégal : Cap sur 2024, la mère des batailles

A peine la nouvelle Assemblée nationale issue des législatives de Juillet 2022 installée, que les différentes coalitions politiques se projettent déjà en 2024, année de l'élection présidentielle.

Pour l'instant, Khalifa Ababacar Sall de Takhawou Sénégal, Ousmane Sonko de Pastef, Malik Gakou du Grand Parti et le tonitruant avocat et chef du PEP Me El hadji Diouf sont tous candidats déclarés, tandis que le président Macky Sall reste sur son « ni oui, ni non » qui irrite plus d'un.

Les différentes écuries politiques ont sonné la mobilisation et, on assiste à une farandole de potentiels candidats à la présidence dans les localités du pays.

La tension va, certainement, aller crescendo ; avec pomme de discorde, la question du troisième mandat dont le débat enfle de plus en plus, et avec lui, la radicalisation des deux camps, pro et anti Macky. Si ce dernier entretient le doute, il ne pose pas moins des actes qui portent à penser qu'il sera candidat. 2024, la mère des batailles !



Au lendemain des législatives, certains leaders de l'APR dont Abdoulaye Daouda Diallo, ministre d'Etat, Directeur de cabinet du président de la république et Seydou Sow, ministre de l'Urbanisme, ont dans des séquences très médiatisées, dans leur bases respectives de Podor et Kaffrine, tenu à remercier les électeurs ; et sonner la mobilisation pour la mère des batailles.

Dans la même foulée, les « faucons du palais » ont joué leur partition, pour vendre une troisième candidature de leur mentor. Il s'agit du ministre d'Etat Mbaye Ndiaye, du ministre chargé du Plan Sénégal émergent Cheikh Kanté, de Mame Mbaye Niang ministre de,,, et celui de la justice, Ismaël Madior Fall. Ce dernier, constitutionnaliste, est rédacteur de la constitution ; le même qui, après avoir dit

que le président était à son dernier mandat, s'échine à prouver le contraire.

Le Samedi 15, une vidéo montrant le président Macky Sall, au volant de sa voiture, effectuant une visite inopinée, selon ses supporters, dans la commune de Wakhinane Nimzatt, dirigée par Racine Talla DG de la RTS, pour s'enquérir des conditions de vie des populations après les inondations, est devenue virale sur

la toile.

« Mise en scène » et « effet de communication » soutiennent ses détracteurs. En tous les cas, le lendemain même, le Secrétariat Exécutif National (SEN) l'instance supérieure du parti s'est réuni pour sonner la fin de la récréation post-législative. Ainsi l'APR a décidé de remobiliser les troupes, par la mise en place d'un programme trimestriel d'animation, dont le montage de nouveaux comités et le placement de 1500000 cartes de membre.

C'est sans doute pour ne pas laisser son principal adversaire occuper seul le terrain, qu'Ousmane Sonko, leader de Pastef les Patriotes, à annoncer sa tournée nationale de visite à ses militants et électeurs, dénommée « Néméékou Tour ».

Le Patriote en chef devait d'abord se rendre dans la région de Mbour, à Ndiagianiao, fief d'un des cadres de son parti, Bassirou Diomaye Faye qui avait perdu son frère, pour lui présenter ses condoléances. Mais la délégation sera accueillie sur place par un impressionnant dispositif de la gendarmerie, dont le Colonel indiquera être saisi par le préfet pour menace et trouble à l'ordre public.

Bien sûr, Ousmane Sonko dénoncera avec virulence ce prétexte fallacieux, selon lui. On le voit dans la vidéo montrer ses supporters venus l'accueillir dans le calme et la bonne humeur. Ce qui lui fera dire au colonel, « c'est vous qui troublez l'ordre public en ce moment, puisque comme vous le voyez, c'est juste des retrouvailles avec nos militants ».

N'empêche, pour disperser les populations venues à l'accueil de Sonko, la gendarmerie a lancé des grenades de lacrymogène sur la foule. Ce qui ne l'a pas empêché d'avancer, en direction de Popenguine, puis de Joal Fadiouth, et Mbour suivi par sept minibus et trois pick up remplis de gendarmes.



Le point d'orgue de la répression du cortège du Pastef eut lieu à Joal, où la gendarmerie n'a pas hésité à lancer des grenades, en veux-tu en voilà, et pire, à trouver le leader du Pastef dans l'église où il était rentré pour rencontrer le curé, pour l'en extirper. Bien sûr, elle se verra opposer un nœud catégorique et devra attendre dehors...Le leader de Pastef et sa délégation.

Bien entendu, l'opinion publique et les observateurs se sont indignés de l'attitude des forces de défense et de sécurité, qui font dans le deux poids-deux mesures. Pourquoi l'APR et son chef auraient-ils le droit de battre pré-campagne et non Sonko ?

C'est que Macky Sall et ses alliés ont une peur bleue de Ousmane Sonko et du Pastefn à la lumière des résultats des élections locales et législatives qui ont achevé de démontrer que

le président et sa coalition sont désormais, sociologiquement et politiquement minoritaires dans le pays.

Crédité de 15% des suffrages en 2019, Ousmane Sonko qui a les moyens d'amener le président Macky Sall au deuxième tour, si le conseil constitutionnel venait à valider sa candidature, bénéficiera sans aucun doute d'un report de voix des candidats de l'opposition éliminés au premier tour.

D'autant plus que, cette donne résulte des accords de la coalition Yééwi Askanwi ; et que, Wallu risque fort bien de s'y plier, pour avoir été un allié lors des législatives.

Samba Moussa LY
Correspondant à Dakar



Ballon d'or – présence des africains dans le top 10 : Un cercle restreint de six joueurs

Depuis l'ouverture du Ballon d'Or France Football aux joueurs de toutes nationalités depuis 1995, seuls George Weah, Sadio Mané, Didier Drogba, Samuel Eto'o, Mohamed Salah et Riyad Mahrez ont réussi à intégrer le top 10 mondial.



Didier Drogba au pied du podium

L'ancien attaquant de Chelsea a connu son meilleur classement lors de l'édition de 2007 qui a vu le Brésilien Kakà soulever le Ballon d'Or. Âgé de 29 ans à l'époque, l'international ivoirien avait remporté la Coupe d'Angleterre, la Coupe de la Ligue et fini meilleur buteur de Premier League avec 20 réalisations.

Grâce à ses performances, Didier Drogba s'était hissé à la 4^e place du classement du Ballon d'Or derrière notamment le Portugais Cristiano Ronaldo et l'Argentin Lionel Messi.

Salah, le plus régulier dans le top 10

Mohamed Salah s'est encore retrouvé dans le top 10 du classement du Ballon d'Or. C'est la quatrième fois pour l'Égyptien. Une performance qu'aucun autre

Africain n'a pu réaliser. Sur les quatre dernières éditions, le Pharaon a toujours figuré dans le top 10 mondial : 6^eme en 2018, 5^eme en 2019, 7^eme en 2021 et 5^eme en 2022. C'est dire que l'attaquant de Liverpool est très régulier dans ses performances.

Source : Pressafrik

Décerné depuis 1956, le Ballon d'Or France Football récompense les meilleurs joueurs du monde. Jusqu'à là, George Weah est le seul Africain à avoir remporté la plus prestigieuse distinction individuelle dans le foot. Derrière l'actuel président du Liberia, il y a désormais le Sénégalais Sadio Mané, classé 2^eme de la 66^e édition du BO remporté lundi par le Français Karim Benzema. L'attaquant sénégalais, champion d'Afrique avec son pays, fait mieux que des légendes du continent comme l'Ivoirien Didier Drogba (4^eme en 2007) ou encore le Camerounais Samuel Eto'o (5^eme en 2009).

Selon le quotidien sportif « Stades », dans l'histoire du Ballon d'Or, seuls six joueurs africains sont parvenus à se hisser dans le top 10 mondial.

Mister George, à jamais le premier

Aujourd'hui âgé de 56 ans, George Weah est jusqu'ici unique lauréat africain du Ballon d'Or

France Football. En 1995, l'ancien avant-centre, alors au Milan AC après de bonnes prestations avec le PSG en coupe d'Europe, a inscrit en lettres d'or son nom au palmarès du trophée individuel. Depuis, l'Afrique attend son héritier. Sadio Mané s'est un peu plus rapproché de la légende continentale.





Bélier (21 mars - 19 avril)

Combatif et sûr de vous, Mars vous donnera les moyens de passer à la vitesse supérieure et même de vous montrer ouvertement plus exigeant sur vos conditions de travail ou sur l'intérêt d'accepter ou non telle mission. Vos arguments seront convaincants.

Vous aurez le don de dénicher tous les bons plans qui passeront. Affaires intéressantes, vente flash sur internet, courses à prix bas, vous aurez l'oeil. Avec Uranus dans votre maison II, vous penserez à innover dans votre manière d'effectuer vos achats.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Inutile de vous entêter si vous n'avez pas raison. Ça ne vous apportera que des ennuis. Si vous ne supportez plus votre travail, envisagez plutôt une reconversion. Mais vous en prendre à votre chef ne règlera pas vos problèmes.

Si vous avez des projets en vue, essayez de voir comment vous pouvez faire quelques économies. Vous ne pourrez compter que sur vous-même alors n'attendez rien des autres et allez plancher sur vos comptes dès maintenant.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Un bilan professionnel pourrait se révéler profitable pour l'avenir. Vos potentialités ne sont pas exploitées et cette situation vous pénalise. Il est nécessaire que vous repreniez confiance en vous, car la situation vous fait douter de votre trajectoire.

Les dépenses continuent, l'argent file et pour remédier à cela, rien de tel que la récupération. Pour refaire de la trésorerie, évitez de faire des dépenses inutiles. L'argent peut partir dans des loisirs alors que la priorité serait dans les règlements.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Vous n'aurez pas besoin de forcer pour que tout se déroule bien dans votre secteur d'activité. Les situations se succéderont les unes aux autres dans un esprit de collaboration efficace, car tout le monde aura à l'esprit d'en terminer au plus vite.

S'il faudra veiller à ne pas s'emballer, il vous sera impossible de ne pas voir que la chance vous sourira. Si vous avez quelques euros d'avance, ne laissez pas passer cette opportunité, car cet investissement vous servira et vous sera des plus utiles.



Lion (22 juillet - 23 août)

Vous établissez des liens avec un collaborateur qui vous encourage. Cependant, des doutes ont la possibilité de vous effleurer quant à la confiance investie de part et d'autre. Il est conseillé de rester concentré sur vos tâches confiées par votre hiérarchie.

Les coups de coeur et l'impatience sont la cause de dépenses qui pourraient être évitées. Vous êtes serein sur l'avenir matériel et faites des dépenses au gré de coup de coeur. Des émotions heureuses et des sorties amicales peuvent aussi contribuer à ces frais.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Tout ne se passera pas comme vous le voulez. Au lieu de persister, essayez de voir comment vous pouvez changer les choses. Révisez votre organisation ou votre approche de certains dossiers. Si ça ne marche pas d'une façon, essayez-en une autre sans vous entêter.

Tâchez de reporter à plus tard les dépenses qui peuvent attendre. Vous manquez de recul côté financier et vous avez oublié de comptabiliser certains prélèvements à venir. Vous flirtez avec le zéro, alors limitez-vous sur les achats.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Une pagaille peut avoir lieu dans votre service et vous n'aimez pas cela. De la mauvaise foi et des accrochages se présentent entre les collègues. Ne vous en mêlez pas, cela ne ferait qu'envenimer la situation. Le désir de changer d'activité se fait sentir.

Il y a un risque de frais totalement imprévus et qui sont liés à des coups de coeur. En surveillant votre impulsivité, vous pouvez réaliser des économies supplémentaires. Ne vous laissez pas embarquer dans des tentations. La sagesse est vivement recommandée.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Saturne vous apportera une prise de conscience de vos atouts doublée d'une volonté de vous donner les moyens de les exploiter. Le temps jouera en votre faveur pour explorer des pistes, cibler vos priorités et décider des actions à entreprendre.

Vous tablerez sur la chance pour vous prêter main-forte en cas de pépins. Elle prendra la forme d'imprévus dont vous tirerez avantage pour vos ressources financières. Il vous faudra mettre la main à la pâte, vous serez partant pour gagner des euros.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

De l'action, du courage, des idées, voilà de quoi sera faite cette journée ! Jours de Mars qui plus est, donc action amplifiée ! Si vous devez mettre en oeuvre une idée, un projet, traiter un dossier compliqué, c'est maintenant !

Votre intuition associée à un grand sens des réalités vous permet de réaliser une bonne affaire. Vous aurez suffisamment de discernement pour ne pas vous laisser influencer par de fausses promesses de bénéfices faramineux. Vous resterez dans le plausible.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Vous avez envie de tout envoyer balader, mais céder à l'impulsivité n'est pas une bonne idée. Prenez le temps de faire un bilan sur ce que vous voulez vraiment et sur ce qui vous pèse dans votre travail actuel. Saturne déconseille les décisions hâtives.

Ce n'est pas en vous plaignant que vous arrangerez les choses. Si votre budget est déséquilibré, penchez-vous dessus et remettez de l'ordre notamment dans les papiers que vous avez laissés de côté. Il est temps de vous mettre à jour.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Le désir de gravir les échelons est fort. Vous avez assez d'autorité pour installer votre rêve professionnel. Une négociation ou un rendez-vous important a la possibilité de vous donner de nouvelles pistes professionnelles. Une réunion peut se révéler utile.

Rien de tel qu'une sortie improvisée qui entraîne quelques dépenses inopinées. Vous pourriez hésiter et pourtant les tentations sont si fortes. C'est avec vos amis que vous dépensez. Votre générosité est aussi spontanée. Pensez à vous refréner là-dessus.



Poisson (19 février - 21 mars)

Prêtez l'oreille à ce qui se tramera et demandez-vous si la situation dans laquelle vous vous trouvez n'en découlera pas. Vous serez en butte à la malveillance d'un collègue qui profitera de l'absence d'un supérieur pour vous jouer un mauvais tour.

Vous devrez vous concentrer pour gérer votre budget au centime près. Vous serez un peu ric-rac et vous bataillerez ferme pour préserver votre équilibre financier. Il vous sera impossible d'obtenir des délais, ce qui vous obligera à faire de savants calculs.



L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS

<p>Communiqué du Conseil des Ministres du mercredi 1er juin 2022 en n°2022-24/sgg</p> <p>1110 Malikilé</p> <p>Crise au sein du RPM Dr Bocari Treta sommé d'organiser un nouveau congrès</p>	<p>Situation financière du Mali : Non le pays n'est pas en "défaut de paiements"</p> <p>1111 Malikilé</p> <p>Prochain sommet de la CEDEAO sur le Mali Revoilà le Cadre d'Echanges</p>	<p>Plus de 1000 personnes participent au Sommet de la CEDEAO à Ouagadougou</p> <p>1112 Malikilé</p> <p>Le Sommet de la CEDEAO tergiverse, le Mali s'assume !</p>	<p>Le Mali s'assume à l'Organisation internationale de la Francophonie</p> <p>1113 Malikilé</p> <p>La polémique entre le Mali et la CEDEAO</p>
<p>Journées de Réflexions et de Soutien à la Transition : La jeunesse invitée à jouer sa partition</p> <p>1114 Malikilé</p> <p>Dr Choguel Kokalla Maïga fait le bilan de l'an I de la rectification</p>	<p>Conférence des chefs de file des partis politiques : Les professionnels du secteur invités à s'approprier l'événement</p> <p>1115 Malikilé</p> <p>Barikou Faso CEDEAO : Issoufou Mahamadou, son médiateur contesté !</p>	<p>Adema - PASJ : Enfin le bitan de 10 ans de pouvoir</p> <p>1116 Malikilé</p> <p>Le top départ !</p>	<p>Mali : La hausse des prix des denrées alimentaires</p> <p>1117 Malikilé</p> <p>Le nîet du Mali à la force française Barkhane</p>

Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23